MANU

MANUEL DE TENUE DES LIVRES

16
0/4

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent soixante-dix-sept, par J. C. LANGELIER, au bureau du Ministre de l'Agriculture.

12446
C370
10/4

MANUEL

DE

TENUE DES LIVRES

A L'USAGE

DES ÉCOLES PRIMAIRES

PAR

J. C. LANGELIER

G. Carrier

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

G. Carrier

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE C. DARVEAU
1877

MANUEL

DE

TENUE DES LIVRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

1. La Tenue des Livres est l'art d'enregistrer les transactions avec méthode.

L'objet de la tenue des livres est de montrer l'état des affaires d'une personne, de constater si elle doit ou s'il lui est dû, si elle a perdu ou gagné quelque chose dans ses transactions.

2. Pour arriver à ce résultat, il faut prendre des notes de toutes les transactions suivant une méthode qui distingue bien la différence entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit. C'est pourquoi les comptes se divisent en deux parties : celle du *débit* ou des choses reçues, et celle du *crédit* ou des choses données. On fait ensuite l'addition des deux, puis on soustrait le plus petit total du plus grand, et la différence montre si l'on a plus reçu que donné ou plus donné que reçu, c'est-à-dire si l'on a gagné ou perdu, si l'on doit ou s'il nous est dû. On indique la partie du débit par l'abréviation *Dr.*, ou compte *débiteur*, et celle du crédit par *Cr.*, ou compte *créditeur* (1).

(1) Nous adoptons ces abréviations, au lieu de *Dt.*, doit, et *Avr.*, avoir, du système français, parce qu'elles sont les mêmes que celles de la comptabilité anglaise, généralement reçues dans notre pays.

Ainsi, je suppose que mon voisin, Jean Giroux, m'achète, à différentes dates, pour $12.50 de blé, $7.50 de beurre, $5.00 de bœuf, et que, dans l'intervalle, il me paye à-compte $8.50. Puis, un jour, il veut savoir où nous en sommes de nos transactions. Si j'ai inscrit pêle-mêle, sans méthode, ce que je lui ai donné et ce qu'il m'a payé, il me faudra, pour lui répondre, parcourir toutes les inscriptions, une par une, et en faire le triage ; au contraire, si j'ai classifié mes notes, il me suffira d'ouvrir mes livres pour lui donner une réponse exacte. Exemple :

J'ai vendu à Jean Giroux du blé, du beurre et du bœuf ; c'est autant qu'il reçoit, et dont je dois le *débiter* par une inscription distincte ;

		Dt.		Ct.	
Mai, 1er. Blé - - - - - - $		12	50		
" 15. *Beurre* - - - - - - -		7	50		
" 18. *Bœuf* - - - - - - -		5	00		
Mais le 3 juin Jean Giroux me paye à-compte $8.50. Pour distinguer cette somme qu'il me donne, des choses qu'il a reçues, je dois l'en *créditer* en l'inscrivant à part :					
Juin, 3. Par argent - - - - - -				8	50
Ensuite, pour savoir où nous en sommes, je fais l'addition des deux colonnes :		25	00	8	50
Puis, j'opère la soustraction :		8	50		
La différence, qui est de	$	16	50		

étant en faveur du côté débiteur, je constate que Jean Giroux m'est endetté de cette somme.

Si je voulais avoir de semblables renseignements, non plus sur des

personnes, mais, par exemple, sur mes propriétés, l'opération serait la même. Il me suffirait d'inscrire au crédit ce qu'elles me rapportent, et au débit les dépenses qu'elles m'occasionnent, puis d'établir la différence entre l'un et l'autre.

Et si je veux connaître l'état de toutes mes affaires, je suis encore la même méthode : je fais l'addition de toutes les différences que j'ai établies entre le crédit et le débit de chaque personne et de chacune de mes propriétés, puis je soustrais le plus petit total du plus grand. Si la différence est en faveur du crédit général, j'ai fait des bénéfices ; sinon, j'ai éprouvé des pertes.

La tenue des livres n'est donc, pour ainsi dire, qu'une application pratique des deux premières règles de l'arithmétique, l'addition et la soustraction.

3. Pour faire correctement les inscriptions, il suffit de savoir si la personne a reçu ou payé. Exemple : Louis Fortier achète pour $100 de marchandises; vous inscrivez ces $100 au débit de son compte, car il a *reçu* pour autant. Plus tard il paye $75, que vous inscrivez à son crédit, car il a *donné* cette somme. Le compte accuse ainsi $100 au *Dr.* et $75 au *Cr.* de Fortier, c'est-à-dire que ce dernier est encore endetté de $25.

4. Il y a deux méthodes de tenue des livres : celle *en partie simple* et celle *en partie double.*

5. La *Tenue des livres en partie simple* est appelée ainsi parce que, suivant cette méthode, on n'ouvre de compte qu'aux personnes et que chaque transaction n'exige qu'une inscription au Grand-Livre, c'est-à-dire que l'on ne constate qu'*une seule* chose, savoir : la personne qui reçoit *ou* celle qui fournit, le débiteur *ou* le créancier.

Les comptes tenus en partie simple ne sont que des " mémoires " des ventes et des achats à crédit, des recettes et des payements.

6. La *Tenue des livres en partie double* est appelée ainsi parce qu'elle ouvre des comptes aux choses comme aux personnes, qu'elle inscrit chaque transaction à deux comptes différents, c'est-à-dire qu'elle constate

Joseph Desjardins

deux choses, savoir : la personne ou le compte qui reçoit *et* la personne ou le compte qui fournit ; en d'autres termes, le débiteur *et* le créancier.

7. Les comptes tenus en partie double constatent non seulement les transactions qu'on fait avec les personnes, mais aussi la manière dont les choses ou les propriétés qu'on possède sont affectées par ces transactions et le rôle qu'elles y jouent.

Ce dernier système est beaucoup plus complet et c'est le seul qui puisse être suivi dans une maison qui fait des opérations considérables.

Questionnaire.—1. Qu'est-ce que la tenue des livres, et quel est son objet ? —2. Comment divise-t-on les comptes ? Donnez un exemple de cette division.—3. Que faut-il observer pour faire correctement les inscriptions ?—4. Combien y a-t-il de méthodes de tenue des livres ?—5. Qu'est-ce que la tenue des livres en partie simple ?—6. Et la tenue des livres en partie double ?—7. Quelle est la différence entre les comptes de l'une et de l'autre méthode ?

—

6 Nov. 74

PREMIÈRE PARTIE

TENUE DES LIVRES EN PARTIE SIMPLE

8. La tenue des livres en partie simple n'ouvre de comptes qu'aux personnes et n'embrasse que les achats et les ventes à crédit, les dépenses et les recettes ; suivant cette méthode, chaque compte n'est qu'un état détaillé des transactions faites avec les personnes à qui ce compte est ouvert.

9. Les principaux livres employés dans la tenue des livres en partie simple sont le *Brouillard*, le *Journal* et le *Grand-Livre*. Il y a aussi le *Livre-Caisse*, le *Livre des Factures* et le *Répertoire* ou *Index*, qui sont des livres auxiliaires.

§ I. LE BROUILLARD

10. Les opérations d'une maison de commerce sont trop nombreuses, chaque jour, pour être retenues de mémoire ; c'est pourquoi l'on en prend note, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, sur un livre spécial, appelé *Brouillard* parce qu'il demande moins de soins que les autres, ou *Mémorial* parce qu'il supplée la mémoire. C'est le premier des livres que demande une comptabilité complète.

11. Ce livre n'exige aucune disposition particulière ; il suffit de mettre la date du jour à chaque inscription. En voici un modèle :

Brouillard

Lundi, 6 Janvier 1877

Joseph Dupuy	*Dr.*		
A 230 vgs. coton jaune @	*08*	*18*	*40*
" 18 vgs. flanelle @	*30*	*5*	*40*
" 4 doz. boutons @	*11*	*0*	*44*
Michel Gauvin	*Dr.*		
" 8½ vgs. coton @	*10*		*85*
" 13 vgs. calicot @	*20*	*2*	*60*
" 1 harnais double @		*25*	*00*
Mardi, 7 Janvier.			
George C. Dumas	*Dr.*		
A 10 vgs. alpaga @	*30*	*3*	*00*
" 2 vgs. coton @	*10*		*20*
2 doz. boutons @	*15*		*30*
Vérifié.			

12. Le Brouillard est divisé en trois colonnes. La première contient le libellé de la transaction : *flanelle*, *coton*, *argent*, etc. La seconde et la troisième contiennent les sommes, piastres ($) et cents *(cts.)*. Le mois et le quantième sont écrits en tête de chaque page et, si toutes les transactions n'ont pas lieu à la même date, en tête de chaque libellé, entre deux tirets. On fait précéder le libellé de chaque article de la lettre *A*, si l'article est vendu, et de *Par*, s'il est payé.

13. La chose essentielle dans la tenue du Brouillard, c'est d'être clair et net, et de ne rien omettre. Voici un autre exemple :

2 Oct.		
Acheté de Beaudry & Cie., 200 verges de tapis à $3, à crédit, ou payé en argent ou par billet à trois mois	600	00

14. Le Journal n'étant qu'une transcription soignée du Brouillard, on supprime ce dernier livre dans les maisons où la nature des affaires permet de faire bien les écritures du premier coup.

§ 2. LE JOURNAL

15. Le *Journal* est un livre dans lequel sont transportées et classifiées jour par jour, par *Dr.* et *Cr.*, les écritures du Brouillard. Ce livre est la base de toute comptabilité.

16. L'opération par laquelle on fait cette classification s'appelle *journaliser*.

17. L'en-tête, l'inscription du quantième et la séparation des inscriptions dans le Journal peuvent se faire comme dans le Brouillard ; mais on peut aussi supprimer les tirets et indiquer la séparation des inscriptions en écrivant le quantième dans la première colonne de gauche, vis-à-vis le nom auquel l'inscription est faite.

Dans ce dernier cas, les pages du Journal sont divisées en six colonnes : la 1re contient le quantième ; la 2e le libellé des articles ; la 3e et la 4e le montant de chaque article ; la 5e et la 6e le total de tous les articles inscrits sous chaque nom. Exemple :

Journal **20**

Janvier 1877

6	*Joseph Dufuy,*	Dr.				
	230 vgs. coton jaune @	*08*	*18*	*40*		
	18 vgs. flanelle @	*30*	*5*	*40*		
	4 doz. boutons @	*11*		*44*	*24*	*24*
"	*Michel Gauvin,*	Dr.				
	8½ vgs. coton @	*10*		*85*		
	13 vgs. calicot @	*20*	*2*	*60*		
	1 harnais doublé @		*25*	*00*	*28*	*45*
"	*Geo. C. Dumas,*	Dr.				
	10 vgs. alpaga @	*30*	*3*	*00*		
	2 vgs. coton @	*10*		*20*		
	2 doz. boutons @	*15*		*30*	*3*	*50*

18. Pour journaliser, on procède comme suit : — On prend au Brouillard la première inscription du débit, puis on la passe au Journal, avec sa date, son libellé, sa somme, le nom de la personne, et vis-à-vis du nom, avant le libellé, on écrit *Dr.* pour indiquer que les articles qui suivent sont débités à la personne. Ensuite, on cherche les autres inscriptions qui ont pu être faites sous le même nom, et on les passe de même au Journal. On écrit à la marge gauche du Brouillard, entre

deux lignes obliques, la page du Journal où l'inscription a été transportée, et de plus, si l'on veut, la page du Brouillard à la marge du Journal. Enfin, après avoir journalisé tous les articles du mois, on collationne les inscriptions, et, si tout est exact, on écrit sous le dernier article du Brouillard : *Vérifié.*

19. Pour faire la classification des articles du Brouillard dans le débit ou le crédit du Journal, il suffit de se demander : 1° quelle est la personne qui fournit, 2° quelle est celle qui reçoit ; car, dans la tenue des livres en partie simple (comme nous l'avons vu), on ne constate qu'*une* chose, le créancier *ou* le débiteur.

§ 3. LE GRAND-LIVRE

20. Le *Grand-Livre* est la reproduction abrégée, et par ordre de comptes, des écritures du Journal.

21. Chaque page du Grand-Livre est divisée en deux parties, l'une à gauche pour le débit, l'autre pour le crédit, et chaque partie est divisée en six colonnes, dans lesquelles on écrit successivement le mois, le quantième, le libellé, le folio du Journal d'où l'article est pris, et la somme. Le nom de la personne s'écrit en demi-gros en tête de la page. Exemple :

GRAND LIVRE

Dr *Michel Gauvin* Cr.

1877											
Janv.	6	A Marchandises	20	28	45	Fév.	25	Par Argent	90	40	50
Fév.	20	" "	82	32	50						

22. Après avoir journalisé, on transporte les comptes du Journal au Grand-Livre, mais par résumé, et non pas en détail. S'il n'y a qu'un article à l'inscription du Journal, on écrit au Grand-Livre " A Marchandise " ou " *Par* Marchandise " ou " *Par* Argent ", selon le cas. S'il y a plusieurs articles différents, on écrit " *A* Divers " ou " *Par* Divers ". Enfin, l'on indique à la marge du Journal le folio du Grand-Livre où le transport a été fait.

23. Lorsque tous les transports sont faits au Grand-Livre, on les vérifie sur les inscriptions du Journal, et si l'on y découvre quelque erreur, on ne la rature pas, mais on répète l'article au côté opposé du compte, précédé des mots " *A* Erreur " ou " *Par* Erreur ", suivant le cas.

§ 4. LIVRES AUXILIAIRES

24. A part les trois principaux livres dont il vient d'être question, il en est d'autres que l'on appelle *Auxilaires* et qui ne sont pas essentiels, mais dont une maison de commerce peut difficilement se passer : tels sont le *Livre-Caisse*, le *Livre de Factures*, et le *Répertoire* ou *Index*.

Il y a de plus le *Livre de Vente*, ou d'entrée et de sortie des marchandises, et le *Carnet d'échéances*, ou des effets (billets promissoires, lettres de change, etc.) à payer et des effets à recevoir ; mais ces deux livres sont moins indispensables que les autres.

1° *Livre-Caisse.*

25. Le Livre-Caisse est destiné à inscrire, jour par jour, les recettes et les dépenses, c'est-à-dire les sommes reçues et les sommes payées. En vertu de la loi de faillite, le commerçant qui ne tient pas de Livre-Caisse est censé vouloir frauder ses créanciers.

26. L'objet de ce livre est de permettre au négociant de voir, quand il lui plaît, combien d'argent il y a, ou devrait y avoir, dans sa caisse.

27. Ce livre est divisé en sept colonnes, dans lesquelles on écrit successivement le mois et le quantième, le libellé, la somme du *débit* et celle du *crédit*. Le mot Caisse est écrit en demi gros au haut de chaque page. Exemple :

1877		Caisse.	Dr.		Cr.	
Jan.	3	Capital versé en argent	2500	00		
"	14	Reçu d'Adam & fils, pour marchandises vendues au comptant	221	88		
"	"	Reçu de J. A. Huot, pour marchandises vendues au comptant	85	54		
"	20	Déposé à la Banque Union			2000	00
"	26	Fret et camionnage sur consignation Sauviat			18	75
"	"	Fret et camionnage sur envoi à Boutinot & frère, Halifax			105	25
"	30	Reçu d'Adam & fils, pour marchandises vendues au comptant	164	50		
		Déposé à la Banque Union			500	00
		Marchandises vendues au comptant	896	56		
		Frais d'administration du mois			124	00
		Reste en Caisse			1120	48
			3868	48	3868	48

28. Dans ce livre, l'entrée de l'argent est portée au *Dr.*, car dans ce cas la caisse *reçoit*, et la sortie de l'argent est portée au *Cr.*, car alors la caisse *donne*.

29. On solde la caisse de la manière suivante : on additionne le débit et le crédit, et l'on soustrait le total du crédit de celui du débit. Il faut que l'excédant du débit égale exactement la somme en caisse, sinon il y a erreur quelque part dans les écritures. S'il n'y a pas d'excédant, c'est que la caisse est vide.

30. L'excédant, ou le " reste en caisse " est inscrit, le jour suivant, au débit sous le titre " A nouveau " ou " A balance."

2° *Livre des Factures.*

31. Le *Livre des Factures* est un livre dans lequel on conserve, soit en les transcrivant, soit en les collant, les factures des marchandises achetées et reçues.

Son objet est de garder des documents qui font foi, en cas de con testation avec les fournisseurs.

32. Les factures n'ont pas besoin d'être inscrites au Journal ; il suffit d'en porter le total dans le Grand-Livre au compte particulier de chaque fournisseur.

3° *Répertoire ou Index.*

33. Le *Répertoire* est une liste alphabétique des noms des personnes auxquelles des comptes sont ouverts, avec indication de la page du Grand-Livre où se trouve chaque compte. Son seul objet est de faciliter les recherches.

34. On ne fait de Répertoire que pour le Grand-Livre, car la colonne des folios, dans chaque compte du Grand-Livre, est un véritable index pour les autres registres où se trouve le détail des comptes. Cependant il est à propos, pour éviter toute erreur et abréger le travail, d'avoir un Répertoire du Brouillard, lorsque les transports au Grand-Livre ne sont pas faits au jour le jour.

35. Les inscriptions du Répertoire se font par noms de famille, suivis du nom de baptême, puis du folio où se trouve le compte. Exemple :

Giroux, Jean . . . 139
Gauvin, Michel . . . 26

§ 5. SOLDE DES COMPTES

36. Lorsque les comptes ont été transportés au Grand-Livre, il ne reste plus qu'à les clore en les soldant, opération qui a pour but de constater l'état du compte de chaque personne et en même temps l'état général des affaires d'une maison.

37. Pour solder ou *balancer* un compte, on fait l'addition du débit et celle du crédit et l'on soustrait le plus petit total du plus grand, puis on ajoute la différence au plus petit total, ce qui nécessairement l'élève au chiffre du plus gros. Si le total du débit est le plus petit, on ajoute la différence sous le titre " Solde créditeur, " et sous le titre " Solde débiteur " si le crédit est plus petit.

Ainsi, nous solderons de la manière suivante le compte de Michel Gauvin (21) :

Dr. *Michel Gauvin* Cr.

1877.											
Janv.	6	A marchandises	20	28	45	Fév.	23	Par Argent	90	40	50
Fév.	20	" "	82	32	50			Solde débiteur		20	45
				60	95					60	95
		A Solde		20	45						

On écrit les deux totaux sur la même ligne, et si l'un des côtés du compte est moins rempli que l'autre, on en relie le dernier article au total par une ligne transversale oblique.

Dans le cas où les deux totaux sont semblables, le compte est naturellement soldé, il ne reste rien à donner ni à recevoir.

38. Lorsque tous les comptes du Grand-Livre sont ainsi soldés, on en écrit les titres sur une feuille volante, et l'on place le montant du solde créditeur au *Cr.*, et celui du solde débiteur au *Dr.* ; on indique aussi le folio de chaque compte. On fait ensuite l'addition, puis la soustraction. Exemple :

		Dr.	Cr.
39	Pouliot & Robitaille		173.00
61	Joseph Dupuy	24.24	
26	Michel Gauvin	28.45	
96	George C. Dumas	3.50	
		56.19	
	Solde débiteur	116.81	
	$	173.00	173.00

Je constate donc que je dois plus qu'il ne m'est dû, que mes dettes l'emportent sur mes créances.

39. Un compte soldé ne se continue pas ; il faut l'ouvrir de nouveau. Pour cela, sous le titre " A nouveau " ou " A balance ", on porte au *débit* ce qui était au *crédit* dans le solde, et au *crédit* ce qui était au *débit*.

Questionnaire.—8. A qui ouvre-t-on des comptes dans la comptabilité en partie simple, et que comprennent ces comptes ?—9. Quels sont les livres employés dans cette comptabilité ?—10. Qu'est-ce que le Brouillard ? 11. Quelle est sa dispo-

sition ? 12. Comment est-il divisé ? 13. Qu'y a-t-il d'essentiel dans le Brouillard ?—14. Peut-on le supprimer ?—15. Qu'est-ce que le Journal ?—16. Qu'est-ce que journaliser ?—17. Quelle est la disposition du Journal ?—18. Comment procède-t-on pour journaliser ?—19. Que faut-il se demander pour journaliser correctement ?—20. Qu'est-ce que le Grand-Livre ?—21. Quelle est la disposition du Grand-Livre ?—22. Que fait-on après avoir journalisé ?—23. Que reste-t-il à faire après avoir opéré les transports au Grand-Livre ?—24. Quel sont les livres auxiliaires ?—25. Qu'est-ce que le Livre-Caisse.—26. Quel est son objet ?—27. Comment est-il disposé ?—28. Comment s'y font les inscriptions ?—29. Comment solde-t-on la caisse ?—30. Comment inscrit-t-on le reste en caisse ?—31. Qu'est-ce que le livre de Factures, et quel est son objet ?—32. Faut-il inscrire les factures au Journal ?—33. Qu'est-ce que le Répertoire et quel est son objet ?—34. Pour quels livres fait-on un Répertoire ?—35. Comment se font les inscriptions du Répertoire.—36. Qu'est-ce que le solde des comptes, et quel est son objet ?—37. Comment se fait le solde ?—38. Comment se fait la feuille de solde ?—39. Comment continue-t-on un compte soldé ?

Exercices

Le 3 janvier, acheté de Pouliot & Robitaille, marchandises, telles que mentionnées à la facture, $173.00 ; de Major, St. Louis & Cie., $480.00 ; de Benoit Robidoux, do, $227.00. Le 4, vendu à Jos. M. Dupuy, 230 vgs. de coton jaune, à 8 cts., 48 vgs. de flanelle rouge, à 38 cts., 3 doz. boutons, à 48 cts. et à Moïse Routier 17 vgs. de coton à drap, à 5 cts. et 20 vgs. de calicot à 13 cts. Le 5, vendu à George C. Dumas 10 vgs. mousseline de laine, à 31 cts., 1 vg. de serge, 13 cts. et 2 doz. boutons à 15 cts. Le 6, vendu à Nazaire Breton 2 gallons de pétrole, à $1.25, 30 lbs. de sucre en pain, à 13 cts. Vendu au Révd. Eric Audet 5. vgs. drap noir, à $3.50, 1 patron de veste en satin, $5.50. des garnitures, $3.75, 5 lbs. de café à 15 cts. et 10 lbs. de sucre à 10 cts. Vendu à Dlle. Marie Emond 3 vgs. de frange, à 19 cts. Vendu à Hugues Jeanson, 1 lot de marchandises, $8.07. Vendu à Jean Adam 10 vgs. frange brune, à 68 cts. et 3 pces. ruban, à 31 cts. Le 10, payé $2.38 à Horace Têtu. Vendu à J. M. L'Heureux 3 vgs. casimir noir, à $2.25. Vendu à Levi Filteau 20 lbs. de sucre à 8 cts., 1 lb. de thé, 88 cts. et lui ai prêté $8.00 en argent. Vendu à Abraham Beaumont 25 lbs. de sucre, à 10 cts. Le 11, vendu à Moïse Guertin 7 vgs. alpaga, à 50 cts., 10 vgs. de calicot, à 10 cts., 3 échevaux de soie, à 4 cts. et 4 échevaux de poil de chèvre, à 4 cts. Le 12, vendu à Samuel Moreau 9 vgs. de mousseline de laine, à 44 cts., 1 vg. de calicot, 10 cts., 2 vgs. de serge, à 12 cts. Vendu à Alfred D. Pelchat 1 cravate, $1.12, et à Jacques Sauviat 4 vgs. de mérinos, à 50 cts. Vendu à Levi Filteau 1 paire de bottes fines, $5.50. Acheté

de Jacques Roger 1 paire de bottes fines, $5.00. Le 14, vendu à George C. Yvon 3 vgs. casimir noir à $1.75 et des garnitures pour 25 cts. Le 15, vendu à Moïse Guertin, 30 vgs. de coton à drap à 10 cts. Le 17, vendu à Jacques Roger 2 échevaux de fil, à 13 cts. et 4 pièces de galon à 31 cts. Vendu à Nazaire Breton (à sa femme) 1 paire gants de peau, $1.00, 1 paire gants communs, 63 cts. Vendu à Delle. Marie Emond 9 vgs. de mousseline de laine, à 31 cts. et des garnitures pour 25 cts. : elle a payé à-compte en argent, $2.00. Vendu à J. M. L'Heureux (à sa fille) 20 échevaux de fil à 4 cts. Vendu à Thomas Rochette 4 vgs. grosse étoffe grise, à 63 cts. Le 18, vendu à Moïse Guertin 10 lbs. de coton filé, à 19 cts. Vendu à George C. Dumas (sa femme) 1 vg. tulle, 31 cts. et 1 vg. de ruban, 4 cts. Le 19, vendu à Joseph Mathieu 9 vgs. mousseline de laine, à 28 cts., 1 vg. bordure, 10 cts. Vendu à George C. Yvon, ½ lb. de thé, à 88 cts., 1 gallon de melasse, 44 cts., 1 lb. de poivre, 13 cts., et 1 lb. d'épices, 13 cts. Acheté de George C. Yvon, 2 minots de prunes séchées, à $2 50. Vendu à Horace Têtu, 1 service à déjeuner, en faïence bleue, $3 30. Vendu à Levi Filteau 1 lb. de thé, 88 cts., 5 lbs. de riz, à 5 cts., 1 doz. de muscades, 13 cts. Le 21, vendu à Abraham Beaumont 1 paire de galoches en caoutchouc, $1.00. Vendu au Rvd. Eric Audet 1 paire gants en peau, $1.00 Vendu à Moïse Guertin 10 lbs. sucre à 10 cts., 5 lbs. de riz, à 5 cts. et acheté de lui 5 lbs. beurre, à 13 cts. Vendu à Nazaire Breton 6 vgs. mérinos, à $1.25. Le 22, vendu à Samuel Moreau 1 vg. satin, $3.00, ¼ vg. poil de chèvre, à 4 cts., ¾ vg. calicot noir, à 10 cts., 1 do blanc, 13 cts., 3 échevaux de soie à 4 cts., 1 feuille ouate, 4 cts. et ½ doz. boutons, à 18 cts. Le 24, vendu à Jean Adam 185 lbs. de sucre, à 10 cts. Vendu à Hugues Jeanson 6 vgs. mérinos à $1.12, 5 feuilles d'ouate, à 4 cts., 4 échevaux de soie à 4 cts. Vendu à Joseph Mathieu 1 lb. tabac, 25 cts. Le 25, vendu à Marie Emond, 3 vgs. toile d'Irlande, à 52 cts., 4 rouleaux de fil, à 4 cts. Le 26, vendu 1 cravate, 88 cts., à Luc Viger. Vendu à Horace Têtu, 3 vgs. casimir noir, à $2.00. Le 27, vendu à Joseph Mathieu 9 vgs. de doublure, à 18 cts., 6 vgs. toile à serviettes, à 31 cts., 16 vgs. de calicot à 8 cts., 10 vgs. guillaume, à 25 cts. Le 28, vendu à George C. Dumas (sa femme) 10 vgs. calicot, à 18 cts., 2 mouchoirs en toile, à 44 cts. Vendu à Jean Adam 18 vgs. mousseline de laine, à 18 cts. Vendu à Samuel Moreau 1 paire galoches, 88 cts , 2 papiers d'épingles, à 10 cts. Le 29, vendu à Edouard Marion 9 vgs. doublure grise, à 18 cts., 6 vgs. toile à serviettes, à 31 cts., 11 vgs. calicot, à 6 cts., 6 do à 5 cts. et 8 lbs. teinture noire, à 13 cts. Vendu à Levi Filteau 10 vgs. calicot à rideaux, à 13 cts., 13 vgs. calicot ordinaire, à 6 cts., 4 fuseaux de fil, à 5 cts., 11 vgs. alpaga, à 75 cts., 1 lb. d'épices, 13 cts. Le 31, vendu à Nazaire Breton 3 mouchoirs en toile, à 44 cts. et 2 vgs. toile fine, à 75 cts. Vendu à Alfred D. Pelchat 32 vgs. coton à drap, à 12 cts., 4 vgs. toile fine, à 75

cts., 1 doz. rouleaux de fil, 63 cts. Vendu à Joseph M. Dupuy 170 lbs. sucre, à 10 cts. Vendu à Abraham Beaumont 7 vgs. de flanelle, à 44 cts. et 4 do à 62 cts.

Le 1er Février, vendu à David Chateauvert 4 vgs. drap fin, bleu le roi, à $6.00, ½ vg. soie à doublure à 38 cts., ¾ vg. toile, à 25 cts., ½ vg. serge de soie, à $1.13, 5 échevaux de soie, à 4 cts. et 20 boutons, 64 cts. Vendu à Joseph Mathieu, 1 barre gros savon, 13 cts. et 1 pièce savon fin, 12 cts. Le 2, vendu à Abraham Beaumont (sa femme) 1 châle, $7.00. Le 3, vendu à Moïse Guertin 1 brosse, 31 cts. et acheté de lui 8 lbs. de beurre, à 14 cts. et 4 minots de pommes de terre, à 38 cts. Vendu à Hugues Jeanson 3½ vgs. flanelle, à 62 cts. Le 4, vendu à Ephrem Prince 4½ vgs. d'étoffe, à $2.00, ½ vg. doublure, à 38 cts., ¾ vg. grosse toile, à 25 cts., 1 garniture de boutons, 75 cts. et 1 échevau de fil, 12 cts. Le 5, vendu à Marie Emond 1 rouleau de fil, 5 cts. et 1 dé 38 cts. Vendu à George C. Dumas 1 miroir, $3.00 et 1 service de vaisselle bleue à déjeuner, $3.50. Le 7, vendu à Jean Adam 31 vgs. alpaga fin, à 52 cts. Vendu à Jacques Roger 2 lbs. de café, à 13 cts., 18 lbs. sucre, à 10 cts. et 2 gal. melasse, à 44 cts. Vendu à Jean Beaudoin 6 verres à bière, à 12 cts. et 20 lbs. sucre raffiné, à 14 cts. Le 8, vendu à Abraham Beaumont 31 vgs. coton jaune, à 10 cts. Vendu à David Chateauvert 1 paire galoches, 88 cts. et 1 paire gants en peau, $1.00. Le 9, vendu à Remi H. Fecteau 1 doz. couteaux et fourchettes de table, $2.00, 1 plateau, $1.25 et acheté de lui 10 minots de pommes de terre, à 44 cts. et 8 minots d'avoine, à 32 cts. Le 10 vendu à George C. Yvon ½ lb. de canelle, à 38 cts., 1 lb. gingembre, 12 cts. et 1 sac de sel, $1.18. Vendu à Thomas Rochette 20 vgs. calicot, à 6 cts., 10 lbs. de teinture, à 11 cts., 5 lbs. de coton filé à 19 cts. et 2 rouleaux de fil, à 5 cts. Vendu à Samuel Moreau (à sa fille) 2 vgs. de frange, à 40 cts. Le 11, vendu à Alfred D. Pelchat 9 vgs. de mousseline de laine, à 28 cts., 1½ vg. de calicot, à 10 cts. et ¾ vg. de jeannette, à 16 cts. Vendu à Edmond Plamondon (à sa femme) 1 patron de robe, $3.50, 1 vg. coutil, 13 cts., fil 6 cts., et acheté 1 géographie et atlas, $1.25. Le 12, vendu à Daniel Villeneuve 1 doz. verres à bière, $1.00 et 8 lbs. de sucre raffiné à 14 cts. Vendu à George C. Dumas (par Filiatrault) ½ rame de papier foolscap, $2.25. Acheté de Philippe G. Aubert des marchandises pour $42.00. Le 14, vendu à Thomas Nadeau ¼ vg. de serge de soie, $1.00 et ¼ vg. de soie, à $1.12. Vendu à Ephrem Prince 1 patron de veste et garnitures, $2.25 et 1 vg. de toile 75 cts. Le 15, vendu à Jacques Roger 31 vgs. coton à drap à 10 cts., 2 pièces de galon, à 31 cts. et 4 rouleaux de fil à 5 cts. Vendu à Thomas Rochette 5 lbs. de café, à 14 cts. et 10 lbs. sucre raffiné 14 cts. Le 16, vendu à George C. Yvon 3 vgs. flanelle, à 50 cts., 9 vgs. calicot à 13 cts. et 4 rouleaux de fil, à 5 cts. Vendu à Nazaire Breton 9 vgs. d'alpaga, à 75 cts. et 1 vg. coutil, 12 cts. Acheté de Moïse Guertin 4 lbs. de beurre, à 14 cts. Le 17,

vendu à Thomas Nadeau (à sa femme) 8 vgs. calicot, à 15 cts. et 4 do à 10 cts. Vendu à Joseph Mathieu, 1 lb. tabac, 25 cts. Vendu à Trefflé Doré (à sa fille) 1 porte-monnaie, 50 cts. et 2 mouchoirs de toile, à 44 cts. Vendu à Remi C. Fecteau 30 vgs. coton jaune, à 8 cts. et 1 doz. rouleaux de fil, 63 cts. Compté à Levi Filteau pour dépenses personnelles, $15.00. Le 18, vendu à Edouard Massue 1 patron de veste, $1.00, 1 vg. serge commune, 19 cts. et ½ vg. guillaume, à 16 cts. Vendu à Thomas Rochette 8 lbs. de teinture à 11 cts., 3 vgs. calicot, à 10 cts. et 1 do 10 cts. Le 19, vendu à Abraham Beaumont 3½ vgs. de drap noir, à $5.00, ½ vg. bordure, à 38 cts., ¾ vg. de toile écrue, à 25 cts.. 1¼ vg. poil de chèvre, à 4 cts., ¼ vg. serge, à $1.12, 5 échevaux de soie, à 4 cts. et 1 garniture de boutons 75 cts. Vendu à Moïse Guertin 1 lb. thé, 88 cts. et 8 lbs. de sucre, à 10 cts. Le 21, vendu à Levi Filteau 10 lbs. sucre, à 10 cts. et 4 lbs. café, à 14 cts. Vendu à Edmond Plamondon 10 lbs. de sucre à 9 cts. et 1 gal. melasse, 44 cts. Vendu à Horace Têtu 30 vgs. coton à drap, à 10 cts. Vendu à Trefflé Doré 3½ vgs. drap à $3.75, 2 vgs. coton à drap, à 11 cts., 10 lbs. sucre à 10 cts. et 1 lb. de thé, 88 cts. Le 23, vendu à Jean Beaudoin 43½ lbs. sucre affiné, à 14 cts. et acheté de lui 2 minots de pommes séchées, à $2.25 et 5 minots de pommes sèches, à 75 cts. Acheté de Rémillard & Pelchat de la broche pour 31 cts. Vendu à Nazaire Breton 14 lbs. de teinture, à 11 cts. et 16 vgs. calicot, à 6 cts. Vendu à Hugues Jeanson ½ lb. de thé à 88 cts., 1 gal. melasse, 45 cts., et 1 lb. gingembre, 12 cts. Vendu à Joseph Mathieu 4 lbs. raisin, à 15 cts., 3 lbs. de sucre, à 14 cts. et 1 oz. muscades, à 13 cts. Le 24, vendu à George C. Dumas 10 vgs. coton jaune, à 8½ cts. et 20½ vgs. coton à draps, à 10 cts. Vendu à Samuel Moreau 17 vgs. calicot, à 16 cts. et 10 do, à 12 cts. Vendu à J. M. L'Heureux 2 gal. de pétrole, à $1.12 et 1 paquet de mèches, 13 cts. Vendu à Jacques Roger (par Ruel) diverses marchandises mentionnées dans son ordre, $3.50. Le 25, vendu à Jonas Godu 1 lb. de thé, 75 cts., 1 lb. de poivre, 12 cts., 1 lb. gingembre, 12 cts., et 2 lbs. de riz, à 6 cts. Le 26, vendu à Edouard Massue 6 lbs. de coton filé, à 19 cts. et 3 rouleaux de fil, à 5 cts. Vendu à Remi N. Fecteau 7 vgs. alpaga à 50 cts., 10 vgs. de coton, à 10 cts., 3 échevaux de soie, à 4 cts. et 4 rouleaux de fil, à 4 cts. Le 28, vendu à George C. Dumas 16 vgs. de calicot, à 6 cts., 8 lbs. de teinture, à 11 cts. et acheté de lui 10 lbs. de sucre d'érable, à 8 cts. Vendu à Horace Têtu 1 brl. de sel, $1.13. Vendu à J. M. L'Heureux (à sa femme) 1 doz. couteaux et fourchettes de table, $2.25 et 8 vgs. de flanelle à 56 cts. Le 29, vendu à Levi Filteau 2½ vgs. ruban en velour, à 15 cts. et 1 paire gants de peau 88 cts. Vendu à Jos. Dupuy 19 vgs. flanelle bleue, à 40 cts. et 33 vgs. coton à chemises, à 10½ cts.

Le 1er mars, vendu à Thomas Rochette 4 oz. indigo, à 11 cts. et 7 vgs. calicot, à 8 cts Vendu à Trefflé Doré (à sa fille) 3 vgs. bordure, à 8 cts. Le 2, vendu à

Edouard Massue 1¼ doz. boutons à 50 cts., 1 vg. guillaume, 18 cts., ½ vg. coutil, à 18 cts. et ¾ vg. grosse toile, à 25 cts. Vendu à Moïse Guertin 4 lbs. café, à 14 cts. ½ lb. canelle, à 38 cts. Le 3, vendu à David Chateauvert 2½ vgs. toile, à $1.00, 9 vgs. guillaume, à 38 cts. et 1 doz. rouleaux de fil, 65 cts. Le 4, vendu à Luc Viger 1 paire galoches, 88 cts. Vendu à Jacques Sauviat 1 paire gants de peau, $1.00, 3 mouchoirs de toile, à 42 cts. et 1 do 63 cts. Le 6, vendu à Marie Emond 1 paire de souliers, $1.13. Vendu à Abraham Beaumont 1 paire galoches $1.00. Vendu à Nazaire Breton 1 gal. pétrole, $1.25 et 3 lbs. de clous, à 6 cts. Le 7, vendu à Moïse Guertin ½ lb. de thé, à $1.00, 1 barre de savon, 14 cts. et acheté de lui 4½ doz. d'œufs, à 11 cts. Le 8, vendu à Jacques Sauviat 1 paire gants de peau, $1.25. Vendu à J. M. L'Heureux 1 vg. velours de soie, $3.50, 1 vg. bon coton, 15 cts., ¾ vg. de calicot, à 10 cts., 1 doz. boutons, 19 cts. et 3 échevaux soie à 4 cts. Le 9, vendu à Damase Villeneuve 1 lb. de thé, $1.00 et 3 doz. œufs, à 12 cts. Vendu à Jonas Godu 3 vgs. casimir, à 88 cts., 3 vgs. coton à draps, à 10 cts., 1½ doz. boutons, à 4 cts. et 3 échevaux de soie, à 4 cts. Vendu à Hugues Jeanson 1 casquette, 88 cts. Le 10, vendu à Thomas Rochette 3 lbs. café à 14 cts. et 1 lb. de beurre 14 cts. Vendu à Thomas Nadeau ½ rame de papier *foolscap*, $2.25, et 1 pinte d'encre, 50 cts. Vendu au Révd. Eric Audet 4 mouchoirs de toile, à 44 cts. Le 11, vendu à George C. Yvon ½ lb. thé, à 75 cts., 1 lb. poivre, 12 cts. et 1 gal. melasse, 44 cts. Le 13, vendu à Remi H. Fecteau 2½ vgs. casimir, à $2.00, 3 vgs. coton à draps, à 10 cts. et des boutons pour 6 cts. Vendu à Jean Beaudoin 3 brls. de sel, à $1.12 et 100 lbs. de sucre à 8½ cts. Vendu à Luc Viger ½ vg. toile à 75 cts. Le 14, vendu à Alfred D. Pelchat (à sa femme) 1 paire gants de peau, $1.13 et 5 vgs. mousseline de laine, à 31 cts. Le 15, vendu à Trefflé Doré (à sa femme) 9 vgs. calicot, à 18 cts. et acheté de lui 9 lbs. de beurre, à 14 cts. Vendu à Joseph Mathieu 1 lime, 10 cts., 1 petite do 9 cts., et 4 grosses de vis, à 41 cts. Le 16, vendu à Horace Têtu 10 vgs. de guillaume, à 31 cts. et 1 vg. calicot, 10 cts. Vendu à Justin Bruneau (à sa fille) 8½ vgs. calicot, à 12 cts., 6 vgs. guillaume, à 34 cts. et des garnitures, 19 cts. Le 17, vendu à Samuel Moreau 1 gal. melasse, 44 cts., 1 gal. pétrole, $1.13 et 1 barre de savon, 12 cts. Acheté de Remillard & Pelchat 2 boîtes de vitres, à $3.00 et ouvrage par leur garçon, $1.50. Vendu à George C. Dumas (à sa femme) 1 pr. gants de peau, 63 cts. et 1 pr. galoches, 88 cts. Le 18, vendu à Damase Villeneuve, 3½ vgs. drap noir, à $5.00, ½ vg. serge, à 38 cts., ¾ vg. grosse toile, à 25 cts., ½ vg. serge de soie, à $1.12, 5 échevaux de soie, à 4 cts., et il m'a compté en argent $12.00. Le 20, vendu à Moïse Guertin 2 balais, à 13 cts. et 3½ vgs. flanelle, à 62 cts. Le 21, vendu à Alfred D. Pelchat 6 vgs. alpaga, à 50 cts. et 1 vg. calicot, 10 cts. Le 22, vendu à Marie Emond 2 mouchoirs de toile, à 38 cts. Vendu à Nazaire Breton 9 vgs.

calicot, à 12 cts. Vendu à Levi Filteau 4 lbs. de beurre à 13 cts. Vendu à David Chateauvert 14 vgs. coton à drap, à 13 cts., 30 vgs. do, à 10 cts. et 2 paires bas de coton, à 38 cts. Le 23, vendu à Remi H. Fecteau (à sa femme) 12 vgs. indienne bleue, à 14 cts. Vendu à Justin Bruneau 1 pr. gants, 44 cts. Vendu à Trefflé Doré 3 balais, à 13 cts. et 1 seau, 31 cts. Le 24, vendu à Horace Têtu 33 vgs. coton à drap, à 9 cts. Vendu à Thomas Rochette 12 vgs. indienne à rideaux, à 12 cts. et 4 rouleaux de fil, à 5 cts. Vendu à Jacques Sauviat 1 vg. satin à veste, $3.00, ¾ vg. batiste noire, à 10 cts., 1 vg. do blanche, 13 cts., 1¼ vg. poil de chèvre, à 4 cts., ¾ vg. calicot, à 12 cts., 2 doz. boutons, à 4 cts., 4 échevaux de soie, à 4 cts. et ½ doz. boutons, à 18 cts. Le 25, vendu à Alfred C. Pelchat (à sa femme) 12 vgs. soie italienne, à $1.25. Vendu à Samuel Moreau (à sa fille) 1 pr. gants de peau, $1.12. Le 27, vendu à Thomas Nadeau 1 service à déjeuner, $3.50. Vendu à J. M. L'Heureux 6 vgs. flanelle, à 50 cts. Le 28, vendu à Nazaire Breton 1 paire souliers, $1.25. Vendu à Justin Bruneau 9 lbs. sucre, à 10 cts., 4 lbs. riz, à 5 cts. et 2 lbs. café, à 15 cts. Vendu à David Chateauvert 25 lbs. sucre, à 8 cts. et 10 lbs. café, à 15 cts. Vendu à Jacques Royer 32 vgs. coton jaune, à 9 cts. Le 30, vendu à Abraham Beaumont 31 vgs. coton à draps, à 9 cts. et 6 rouleaux de fil, à 5 cts. Vendu à Joseph Dupuy 128 lbs. café, à 9½ cts. Le 31, vendu à Levi Filteau 9 vgs. mousseline de laine, à 31 cts. et 4 échevaux de soie, à 4 cts. Vendu à Luc Viger 2 mouchoirs de toile, à 44 cts. Vendu à Horace Têtu, 2 paquets de ficelle, à 25 cts.

§ 6. COMPTABILITÉS SPÉCIALES

40. Tout ce que nous venons de voir, comme tout ce que nous verrons plus loin, s'applique à la comptabilité des marchands ; mais il n'y a pas que les marchands qui aient besoin de savoir tenir les livres ; cela est nécessaire à quiconque veut s'expliquer d'une manière précise ses propres affaires. Mais la tenue des livres peut être simplifiée suivant le genre d'affaires.

Io. Comptabilité Agricole.

41. Le cultivateur qui veut conduire sa besogne avec intelligence, et non pas à l'aveugle, a besoin d'une comptabilité, et comme ses affaires sont simples et d'un caractère bien défini, il peut se contenter d'un seul livre dans la forme du Grand-Livre.

42. Ce livre sera tenu comme un Grand-Livre, si ce n'est que les comptes y seront ouverts, non seulement aux personnes, mais aussi aux animaux et aux choses de la ferme. Il y faudra, de plus, à la fin, un index pour chercher tous ces comptes, et il suffira de diviser les pages en cinq colonnes, mais chaque compte occupera deux pages, l'une pour le débit et l'autre pour le crédit Exemple :

Dr. *Jean Giroux* *Cr.*

1877.			$	cts.					
Mai	1er	A 12½ minots de blé à $1...	12	50	Juin	3	Par argent...	8	50
"	15	" 50 lbs. de beurre à 15 cts.	7	50					
"	18	" 50 lbs. de bœuf à 10 cts.	5						
			25	00					

Joseph Desjardins

43. Le cultivateur qui veut bien comprendre son exploitation doit pareillement ouvrir des comptes aux différentes parties de sa culture. Supposons que vous ensemencez un arpent de terrain en maïs. Vous employez pour labourer ce terrain une demi-journée de travail avec deux chevaux, soit $1.00; une demi-journée pour le herser, 75 cts. ; une journée pour charroyer l'engrais, $1.50 ; un minot de maïs pour la semence, $1.00; quatre jours pour l'ensemencer, à $1.00 ; quatre jours pour le sercler, à $1.00; six jours pour l'engranger, l'égrener, etc., $1.00; une journée pour aller le vendre, $1.00. Cet arpent de terrain vous rapporte 100 minots de maïs, que vous vendez ou estimez valoir pour votre usage 80 cts. le minot, en tout $80.00. Ayant fait toutes ces inscriptions, vous trouvez que cet arpent de terrain vous a coûté $19.25 et vous a rapporté $80.00; la différence entre ces deux sommes, $60.75, est le profit que vous a donné cet arpent de terrain. Exemple :

1877 Dr. Champ de blé-d'inde Cr.

Mai	4	A labourage, ½ journée, un homme et deux chevaux	1	00	Nov.	25	Par cent minots de blé-d'inde vendus $0.80 le minot	80	00
"	5	" hersage, ½ journée, un homme et un cheval	1	75					
"	6	" charroyage de l'engrais, une journée, un homme et un cheval	1	50					
"	7	" un minot pour semence	1	50					
"	11	" 4 journées d'homme pour ensemencer, @ $1.00 par jour	4	00					
Juin	15	" 4 journées d'homme pour le sercler, @ $1.00 par jour	4	00					
Oct.	22	" 4 journées d'homme pour engranger le blé-d'inde, @ $1.00 chaque	4	00					
Nov.	15	" 2 journées d'homme pour égrener le blé-d'inde @ $1.00 chaque	2	00					
			19	75					

44. Supposons maintenant que le cultivateur veuille savoir le résultat de l'élevage du bétail. Voici un exemple du compte qu'il tiendra :

Dr. *Moutons.* *Cr.*

1877									
Mai	1er	A 20 moutons, @ $2.50	50	00	Mai	5	Par 50 livres de laine @ 30 cts. la livre	15	00
1878					Sept.	10	" dix jeunes moutons vendus, @ $1.25	12	50
Mai	"	A soins dans l'étable et nourriture	25	00	Oct.	5	" deux jeunes moutons tués pour usage domestique, @ $2.25	4	50
					"	25	" deux vieux moutons vendus, @ $4.00	8	00
							Valeur des 23 moutons restant	57	50
			75	00					
		Profit	22	50					
			97	50				97	50

45. A la fin du livre, dans une partie spéciale, le cultivateur soigneux devrait aussi inscrire, sous le titre de *Dépenses Générales*, tout ce que lui coûtent l'entretien de sa ferme, ses clôtures, ses fossés, ses cotisations, sa dîme, ses instruments aratoires, et dans une autre partie, sous le titre *Recettes Générales*, tout ce qu'il gagne ou reçoit d'argent en dehors de son exploitation directe.

46. C'est au moyen d'une semblable comptabilité que le cultivateur évite de s'endetter au-delà de ses ressources et peut constater le genre de culture qui paye ou qui ne paye pas. Il lui suffit pour cela, à la fin de l'année, de solder tous les comptes qu'il a ouverts dans son livre. Chaque compte alors montre le résultat de l'exploitation dans ses détails, et une simple addition du total du débit et du crédit de tous les comptes donnera le résultat général pour l'année.

Exercices

COMPTE DU MARCHAND, F. X. DULAC

1877.—Jan. 3. Vendu 8 cordes de bois à $2.00. Le 5, j'ai acheté 2 vgs. de drap fin, à $5.00, la garniture d'un habit $2.12, 2 balais à 18 cts. Vendu 2 tonnes de foin à $7.50.—Le 4 février, acheté 20 lbs. de sucre à 10 cts., 1 do thé Young Hyson 88 cts., et vendu 10 minots de pommes à 25 cts. Le 18 mars, acheté 1 oz. de muscade, 6 cts., 1 lb. de gingembre, 12 cts., ¼ lb. de clous moulus, 50 cts. et vendu 1 minot de graine de trèfle $5.00.—Le 1er avril, acheté 17 vgs. de coton à chemises à 13 cts., 2 vgs. de toile à 75 cts., et vendu 9 doz. d'œufs à 10 cts. Le 29, acheté 20 lbs. de chandelles à 12 cts. et le 30 vendu 5 lbs. de beurre à 15 cts.—Le 4 mai, acheté 2¾ vgs. de casimir à $2.00 et un lot de marchandises pour Jacques, $31.81. —Le 3 juin, acheté 24 lbs. de sucre à 9 cts., le 28 juin, 8 semaines de pâturage d'une vache à 25 cts. par semaine, 6 do do d'un cheval, à 38 cts. et le 30, 14 doz. d'œufs à 8 cts.—Le 14 septembre, acheté 2 lbs. de thé à 75 cts.—Le 16 octobre, acheté 10 lbs. de café à 12 cts. et vendu 8 lbs. de beurre à 13 cts. Le 4 décembre, acheté de la vaisselle en faïence pour $14.88.

Si ces articles sont bien passés sur le livre, le solde à payer au marchand F. X. Dulac sera $32.24, et en ajoutant cette somme aux montants de la page gauche, le total sera $78.83 comme à la page de droite, ce qui indique que vous devez ces $32.24.

COMPTE DU CORDONNIER, SYLLA COTÉ.

1877.—Le 4 janvier, acheté 1 paire de bottes fines, $6.00. Le 15, vendu 5 minots de blé à $1.12 et le 29, 1 tonne de foin, $8.00.—Le 12 février, acheté 1 paire de bottes pour Jacques, $2.50 et 2 paires de chaussures pour les enfants, $1.75.—Le 4 mars, vendu 36 lbs. de jambon à 7 cts. Le 27, rapiéçage des bottes de Jacques, 75 cts. Le 31, acheté 1 paire de bottines pour Julie, $1.50.—Le 14 avril, vendu 8 minots d'avoine à 38 cts. Le 27, vendu 1 corde de bois, $1.50. Le 1er mai, vendu 8 lbs. de beurre à 15 cts.—Le 19 juin, acheté 1 paire de chaussures en maroquin, $1.25. Le 30, vendu 5 minots de pommes de terre à 38 cts.—Le 8 juillet, rapiéçage de chaussures $1.13 et le 24, 1 paire de chaussures, $2.00.—Le 16 août, vendu 6 doz. d'œufs à 10 cts.—Le 9 octobre, acheté 1 paire de bottes fines pour Jacques, $4.00 et le 28, vendu 32 lbs. de fromage à 7 cts.—Le 13 novembre, acheté 1 paire de grosses bottes $2.00.—Le 20 déc., vendu une peau pesant 78 lbs., à 5 cts. la livre. Le 24, acheté 1 paire de souliers pour Jacques $1.75.

Ce compte s'équilibre en ajoutant $4.12 pour solde au côté de l'avoir et le total de chaque colonne est $30.50.

COMPTE DU SELLIER, LOUIS TANGUAY.

1877.—Le 22 janvier, acheté de lui 1 harnais, boucles de cuivre, $30.00.—Le 4 mars, vendu 3 vgs. d'étoffe grise à 75 cts.—Le 28 avril, j'ai travaillé, avec mon attelage, 2 jours pour Ls. Tanguay, à $1.50 par jour, puis ai acheté de lui 1 bricolle, $1.00 et 2 rênes à 25 cts. chacune.—Le 8 juin, il a verni mon harnais, $2.00.—Le 5 août, je lui ai vendu 5 lbs. de belle laine à 38 cts. et lui ai compté $25.00 en argent. Le 19, j'ai acheté une selle et une bride, $16.00.—Le 19 oct., j'ai acheté 2 colliers, $4.00 et 1 acculoir $1.75.—Le 25 novembre, je lui ai vendu 4 minots de maïs à 25 cts. et une charreté de paille $1.00. Le 30 novembre, j'ai acheté 1 valise de cuir pour Jacques, $8.00.—Le 8 décembre, je lui ai vendu 2 cordes de bois à $2.00 et lui ai donné mon billet à 6 mois pour la solde de compte que je lui devais, $17.10.

N'ayant pas d'argent pour payer le solde du compte, je donne mon billet et passe comme suit cet article à la page gauche :

A mon billet à six mois, pour solde de compte $27.99.

COMPTE DU CHAMP EN POMMES DE TERRE, UN ARPENT.

1877.—Le 1er mai, labourage et hersage, 1 journée, $2.00, 12 minots de pommes de terre pour la semence, à 37½ cts. et 2 journées d'homme pour la semer, à $1.00.—

Le 20 juin 1 journée de labourage $1.50 et 2 journées de sarclage, a $1.00.—Le 7 juillet, 1 journée de labourage, $1.50.—Le 15 septembre, payé à Beaulieu pour arracher les pommes de terre et les mettre dans le caveau, $5.00; vendu 12 minots à 25 cts. et 25 minots de petites à 20 cts. 1878.—Le 17 mars, payé 3 journées d'homme pour faire vendre les pommes de terre au marché, à $2.00 par jour et reçu le paiement de 300 minots, vendus 35 cts. le minot.

En soldant ce compte, je trouve que le champ de pommes de terre m'a coûté $24.50 et m'a rapporté $113.00. Retranchant $24.50 de $113.00, je constate que ce champ a produit $88.50 de profit net, que j'ajoute aux $24.50 pour solder le compte, écrivant dans la colonne du libellé, sur la même ligne que $88.50 :

Profits du champ de pommes de terre - - - $88.50.

COMPTE DE JACQUES L'HEUREUX, MON SERVITEUR.

1877.—Le 12 fevrier, lui ai vendu 1 paire de bottes, $2.50.—Le 27 mars, payé pour rapiéçage de ses chaussures, 75 cts.—Le 15 avril, je lui paie $5.00 en argent.—Le 1er mai, je lui dois 4 mois de salaire, à $9.00 par mois et je paie son compte chez le marchand, F. X. Dulac, $31.81. Le 15 mai, je paie la façon de ses hardes à Villeneuve, $8.00.—Le 3 juillet, je lui paie $10.00 en argent et lui loue mon atelage pour 2 jours à $1.50 par jour. Le 31 juillet, je lui dois 2 mois de salaire, à $10.00 par mois.—Le 9 octobre, je lui vends 1 paire de bottes fines, $4.00 et 1 habit $14.00. —Le 30 novembre, je lui vends 1 valise, $8.00 et le 25 déc. 1 paire de souliers, $1.75. Le 30 décembre, je lui paie $15.69 en argent et lui dois 6 mois de salaire à $12.00.

Si les articles sont bien passés, je lui redois $25.00, que je lui paie en mon billet à trois mois pour solder le compte.

COMPTE DE JOSEPH BÉDARD, MON FORGERON.

1877.—J'achète de lui 1 double sleigh, $28.00 et il me ferre quatre pattes de cheval, $1.00—Le 9 fév., il me ferre 1 patte de cheval 13 cts. et le 15 il me fait une paire de grosses pentures, $1.00.—Le 4 mai, il me fait 2 pioches, à 50 cts.—Le 8 juin, il aiguise une hache, 13 cts. et ferre mes chevaux, $1.75.—Le 13 août, il répare un essieu, $1.00 et 1 chaîne, 13 cts. et le 14, je lui vends 1 tonne de foin, $8.00.—Le 9 septembre, il ferre 2 pelles, $1.50.—Le 22 oct., je lui vends 5 cordes de bois à $2.00.—Le 15 nov., je lui vends 4 minots de blé, à $1.12, 16 minots d'avoine, à 38

cts., et 3 minots de maïs à 32 cts. Le 18 nov., j'achète de lui 14 pentures, à 13 cts. —Le 21 décembre, je travaille pour lui, avec mon atelage, 1 journée, $1.50.

COMPTE DES COCHONS ENGRAISSÉS

1877.—Le 15 oct., j'achète 5 cochons que je mets à l'engrais, pesant 1187 lbs., à 3 cts. la livre et 75 minots de maïs à 50 cts.—Le 13 nov., je donne 5 minots de maïs pour faire moudre le reste.—Le 16 déc., je paie $5.00 pour faire tuer les 5 cochons. Le 17, je mets de côté, pour l'usage de la famille, 672 lbs. de lard, que j'estime valoir 5 cts. la livre et j'en vends 1167 lbs. à 5 cts. ainsi que les 5 têtes, à $1.00.

La solde de ce compte est $16.34 qui, ajoutées à la colonne du doit, à gauche, forment $96.95, montant de celle de droite.

COMPTE DE LA TERRE DE STE. ROSALIE

1877.—Le 25 fevrier, 25 voitures d'engrais à 50 cts.—Le 2 mai, 8 journées d'homme pour réparer les clôtures, à $1.00. Le 8, labourage, 6 jours à $1.50 et 8 journées d'ouvrage dans les fossés, à 90 cts. Le 15, 9 journées pour le hersage, à $1.25 et la semence, 3 minots de blé à $1.75, 10 minots d'avoine à 50 cts., 4 minots d'orge à 90 cts. et 1½ minot de graine de foin à $3.00. Le 18 mai, 3 journées d'homme pour faire les rigoles, $3 00.—Le 15 août, 15 journées d'homme, à $1.00 et 18 journées de femme à 40 cts. pour faire la moisson.—Le 18 novembre, 13 journées d'homme pour le battage, à 80 cts. et usage de la batteuse, pendant 5 jours, à $2.50 par jour. Transport du grain chez moi, $7.50. Le produit de la récolte a été 48 minots de blé, valant $1.50 chaque, 150 minots d'avoine à 50 cts. et 58 minots d'orge à 70 cts., 18 tonnes de foin à $8.00 et la paille, valant $10.00. En outre cette terre a fourni le pâturage à 12 jeunes bêtes à cornes, à $2.50 chacune et à 25 moutons, $25.00 et à 2 jeunes chevaux, $8.00.

Les frais de culture s'élèvent à $120.90 et le produit de la terre à $404.00, ce qui laisse un profit de $283.10, et moins l'intérêt sur le prix d'achat de la terre, $160.00, il reste un profit net de $123.10.

2o. Comptabilité des Artisans

47. Les livres nécessaires à cette comptabilité sont le Brouillard et le Grand-Livre. Le Livre-Caisse, sans être d'une nécessité rigoureuse, serait très-utile.

48. Ces livres sont tenus dans la forme indiquée plus haut à leurs titres respectifs. Voici une page du Brouillard d'un sellier :

2 Janvier.		
Louis Lambert. Dr		
A 1 harnais	15	00
" 1 bride	1	50
" réparation d'un harnais	4	
	20	50
Joseph Beaulieu. Dr		
A façon d'un harnais double	10	
" réparation d'un harnais fin	3	50
" 1 gros collier	2	25
" 1 paire de rênes	1	00
	16	75
8 Janv.		
Louis Lambert. Cr.		
Par 1 corde de bois	4	00
" 3 lbs. de beurre, @ 20 cts		60
" 1 quartier de mouton	1	25
	5	85
15 Janv.		
Joseph Beaulieu. Cr.		
Par 3 cordes de bois @ $2.75	8	25
" 5 minots de pommes de terre @ 30 cts	1	50
" 9 lbs. de beurre @ 22 cts	1	98
" 3 doz. d'œufs @ 25 cts		75
	12	48

QUESTIONNAIRE.—40. La tenue des livres est-elle nécessaire à d'autres qu'aux marchands ?—41. De quel livre le cultivateur a-t-il besoin ?—42. Comment est tenu ce livre ? 43. Comment le cultivateur doit-il ouvrir ses comptes ?—44. Comment se tient le compte de l'élevage du bétail ?—45. Le cultivateur a-t-il d'autres comptes à tenir ?—46. Comment connaît-il les résultats de son exploitation ?—47. Quels sont les livres nécessaires à la comptabilité des artisans ?—48. Donnez un exemple du Brouillard d'un sellier.

Exercices

1877.—Le 12 janvier, vendu à C. N. Filion 1 harnais double, $38.00, 1 paire de traits, $5.50 et 1 paire de martingales, 75 cts. Le 13, vendu à Adolphe P. Caron, 1 harnais simple, $22.00; à J. Jacot 1 acculoir, 31 cts. et réparé 1 bride, 13 cts. Le 15, vendu à C. O. Rivard 2 colliers, $3.00 et 1 bride, $1.00. Le 17, vendu à Horace Lecourt 1 valise, $3.00 et 1 bride, $1.13. Le 19, vendu à Henry Voyer 2 brides, boucles argentées, $4.00 et licol en cable, 13 cts. et 1 bout de rêne, 12 cts. et à Jean Lussier 1 harnais, $10.00. Le 21, réparé 1 harnais pour Hilaire Hallé, $3.75 et vendu à A. C. Myrand 1 valise, $4.50. Le 25, verni 1 harnais pour Henry B. Houde, $2.50, réparé 1 do, $1.88 ; lui ai vendu 1 acculoir 87 cts. Vendu à Thos. Frenette 1 harnais, boucles d'argent, $42.00, 1 selle avec bride, $23.00 et 1 paire de rênes, $1.50. Le 26, raccommodé 1 harnais pour Sylvestre Noreau, $2.38 et pos' un tablier à son wagon, $3.50. Acheté de François Clusiau 1 cuve à laver, $1.13 et 3 seaux à 31 cts. J'ai vendu à Thimothée Brodeur 1 harnais double, $26.00. Adolphe P. Caron m'a payé à-compte $10.00 en argent. Le 29, acheté de Daniel Pothier 19 lbs. de veau à 4 cts. Le 30, vendu à Chas. D. Campeau 1 harnais, boucles de cuivre, $30.00. Vendu à Victor Gariépy 1 paire martingales, 75 cts., 3 pièces d'acculoir à 13 cts. et 1 corde de licol, 30 cts. Raccommodé 1 harnais pour J. H. Jacot, $1.00 et lui ai vendu 1 paire de traits $3.00 et 1 autre $2.00. Vendu à Joseph Giasson 1 harnais fin, $20.00 et reparé 1 vieux $2.75. Vendu à Jacques H. Gilbert 1 selle, $18.00, 1 bride, $1.30, 1 paire martingales $1.00 et 1 acculoir $1.00.

Le 1er février, vendu à Henry Voyer 1 paire bottes fines, $4.00, à Benoit Dubé 1 paire de bottes pour son serviteur, $2.50 et 1 paire de bottines pour sa femme, $1.25. Vendu à Adolphe P. Caron 1 paire gros souliers pour Georges, $3.25 et rapiécé les chaussures de son petit garçon, 13 cts. Le 3 fév., vendu à Hilaire Hallé 1 paire de chaussures, $1.50, 1 do pour enfants, 75 cts. et 1 autre do 50 cts. Le 4, reparé à neuf 1 paire bottes fines pour Thimothée Brodeur, $3.00 et raccommodé 1 paire pour Sylvestre Noreau, 50 cts., recousu 1 bottine, 13 cts. et vendu 1 paire de chaussures pour sa femme $1.50. Le 5, vendu à Charles Hurteau 2 paires de petits

souliers, à 50 cts. et rapiécé des bottes pour André C. Myrand, 38 cts. Le 7, acheté de Thimothée Brodeur 12 lbs. de beurre à 13 cts. Le 10 vendu à Chas. N. Filion, 1 paire de chaussures, $2.00. Le 11 vendu à Henry B. Houde 1 paire de bottes fines, $5.50 et 1 do pour son petit garçon, $1.75. Le 14, vendu à Horace Bélanger 1 paire de souliers pour sa femme $1.25. Le 15, vendu à Victor Gariépy 1 paire de souliers pour homme $2.50 et 1 do femme, $1.00. Le 17, vendu à C. O. Rivard 2 paires grosses chaussures à $2.50. Le 18, acheté de Horace N. Lecourt 1 baril de farine, $7.00 et vendu à F. X. Cadieux 1 paire de rênes $1.75. Le 21, vendu à Jean Lussier 3 paires de gros souliers à $1.25. Le 22, vendu à J. H. Jacot 6 paires grosses chaussures à $2.50. Le 25, vendu à Daniel Pothier 1 paire bottes fines pour Edouard, $5.50 et acheté de lui 27 lbs. de lard à 9 cts. Le 26, Charles Hurteau m'a payé $25 en argent. Le 28, vendu à Joseph Giasson 1 paire de chaussures pour sa femme, $2.00 et réparé à neuf 1 paire de bottes fines $3.50. Le 29, vendu à Henry Voyer 1 paire de bottines en prunel, $1.50, 1 paire de petites chaussures 75 cts. et rapiécé des chaussures 38 cts.

Le 1er mars, ferré les chevaux de Daniel Pothier, $2.00. Le 2, vendu à Victor Gariépy 13 pentures à 13 cts., et 4 lbs. d'écroux à 14 cts. et à Sylvestre Noreau 3 chevilles de fer à 12 cts., réparé son wagon, 50 cts., et ferré un joug, $1.00. Le 3, soudé 1 chaine pour Henry B. Houde, 13 cts. et posé 2 fers à cheval 31 cts. Aiguisé 1 hache pour Horace Lecours, 13 cts. ; vendu à J. H. Jacot 1 chaine, $1.13, ferrure d'un collier, $1.25 et 2 grandes haches $3.00. Le 4, ferré 1 cheval pour A. C. Myrand, $1.00. Le 6, vendu à Charles Hurteau 1 crochet, 12 cts., 1 grosse penture, 13 cts. ; reparé 1 pelle, 13 cts. et posé 2 fers à son cheval, 31 cts. Le 8, reparé 1 traineau pour Voyer, $3.00. Le 9, soudure d'une chaine à billots pour Benoit Dubé, 19 cts. et pour avoir ferré son cheval, $1.00. Le 13, posé des bandages à 1 paire de roues pour Jean Lussier, $3.50. Acheté de Henry Voyer 19 lbs. de lard à 7 cts. et 21 lbs. à 6 cts. et 3 minots de blé à $1.50. Le 14, vendu à Hilaire Hallé 1 paire de grosses pentures, $1.25 et 1 pince de fer, 93 cts. Ferré les chevaux de Thomas Filion, 8 pattes à 25 cts. Le 15, posage de 2 vieux fers et un crampon neuf, 31 cts. et 2 fers neufs, 50 cts. pour F. X. Clusiau. Le 17, vendu à Chas. H. Filion 3 écroux à 13 cts. et 2 taraux à 12 cts. Le 18, posé 1 garde à la voiture de Thimothée Brodeur, 38 cts. et réparé l'autre, 50 cts. Vendu à Daniel Pothier 1 crochet, 13 cts. Le 20, vendu à Chas. D. Campeau 1 gros tarau, 75 cts. Le 21, acheté de Hilaire Hallé 5 tonnes de foin à $8.00. Le 22, vendu à Horace Bélanger 2 barres de fer plat, 38 cts., soudé 1 chaine 12 cts., et ferré 2 chevaux à neuf, $2.00. Le 23, Henry B. Houde m'a payé $15.00 en argent. Vendu à Henry Voyer 1 crochet, 13 cts. et ferré les chevaux de J. Guilbert, $2.00. Le 24, vendu à C. O. Rivard 1 coin de fer, 88

cts., 1 crochet, 12 cts. et ferré 1 cheval, $1.00. Réparé la ferrure d'un collier pour Thimothée Brodeur, 75 cts. Le 27, acheté de Daniel Pothier 8 doz. d'œufs à 10 cts. Réparé le moulin à battre de Jacot, $4.75. Le 29, réparé 1 traineau pour Sylvestre Noreau, $2.50 et ferré 1 joug, 88 cts. Le 30, vendu à Victor Gariépy 8 lbs. de carvelles à 12½ cts. et réparé 1 sleigh, $1.88. Le 31, acheté de C. O. Rivard 12 lbs. de beurre à 13 cts. et 8 lbs. à 19 cts., 22 lbs. de lard à 7 cts. et 23 lbs. à 6 cts. et il m'a payé $5.00 en argent. Henry B. Houde m'a payé le solde de son compte, $32.94. Daniel Pothier m'a payé $5.14 en argent et Chas. D. Campeau $34.25. F. X. Clusiau m'a payé le solde de son compte en son billet à 6 mois pour $7.13.— Cet article doit être passé comme suit au Brouillard :

F. X. Clusiau,----------

Par son billet à six mois----------*$7.13.*

Sylvestre Noreau m'a donné son billet à trois mois pour $31.50, solde de son compte. Victor Gariépy m'a payé en argent $10.07 et Benoit Dubé $19.94. Charles Hurteau m'a donné son billet à 30 jours pour $6.69. Henry Voyer m'a payé en argent $7.18 et Thimothée Brodeur $26.07. Joseph Giasson m'a donné son billet à 6 mois pour $71.13 et Jean Lussier son bon pour $18.75. Reçu le compte de J. Jacot contre moi, de $13.75 et son billet à trois mois pour $33.90.

SECONDE PARTIE

TENUE DES LIVRES EN PARTIE DOUBLE

I

NOTIONS GÉNÉRALES

1. La tenue des livres *en partie double* est ainsi appelée parce que, suivant cette méthode, chaque transaction exige une double inscription à deux comptes distincts, l'un débiteur, l'autre créditeur, c'est-à-dire que, dans chaque transaction, on constate deux choses : la personne ou le le compte qui reçoit *et* et la personne ou le compte qui fournit, autrement le débiteur *et* le créancier

2. L'objet de cette méthode, en passant ainsi les écritures à deux comptes correspondants, est d'établir le contrôle des inscriptions les unes par les autres. En effet, si je fais, pour la même transaction, deux inscriptions, l'une au débit d'un compte et l'autre au crédit d'un autre compte, ces deux inscriptions peuvent être vérifiées l'une par l'autre.

3. Le principe fondamental de la tenue des livres en partie double est celui-ci : *Pas de crédit sans débit, et réciproquement, pas de débit sans crédit*, c'est-à-dire que tout ce qui est porté au crédit d'un compte doit être inscrit au débit d'un autre compte, et réciproquement.

4. Pour mettre ce principe en pratique il faut ouvrir des comptes aux choses comme aux personnes, et c'est ce que l'on fait en substituant, dans les livres, au nom du négociant les diverses parties de son commerce. Toutes les transactions ont pour objet l'échange de certaines choses contre d'autres, de marchandises contre des marchandises, ou contre de l'argent, ou contre des effets, et ces échanges occasionnent des profits ou des pertes : au lieu de s'ouvrir un compte à lui-même pour garder mémoire de ce qu'il donne ou reçoit de marchandises, d'argent ou d'effets, des profits qu'il réalise ou des pertes qu'il éprouve, le commerçant ouvre un compte à chacune de ces choses et se fait représenter par elles dans ses livres. Puis, en balançant tous ces comptes, il établit sa situation générale.

On divise ainsi les affaires du commerçant en six comptes, que l'on appelle *comptes généraux :*

1° Le compte de *Marchandises*, qui représente le commerçant sous le rapport de l'entrée et de la sortie des marchandises ;

2° Le compte de *Caisse*, qui le représente sous le rapport de l'entrée et de la sortie de l'argent ;

3° Le compte d'*Effets à recevoir*, qui le représente sous le rapport de l'entrée et de la sortie des effets — billets, lettres de change, etc. — à recevoir ;

4° Le compte d'*Effets à payer*, qui le représente sous le rapport de l'entrée et de la sortie des effets à payer ;

5° Le compte de *Profits et pertes*, qui le représente sous le rapport des pertes et des bénéfices ;

6° Le compte de *Capital*, résumant celui de *Profits et pertes*, qui représente les soldes de l'actif, déduction faite du passif, c'est-à-dire l'avoir réel et net.

5. Puisque, dans toute transaction, le commerçant est représenté par l'un des six comptes généraux, cette transaction doit être enregis-

trée au compte spécial de la *chose* qui a été donnée ou reçue ; mais si l'on n'en faisait pas d'autre inscription dans les livres, le commerçant n'aurait, en réalité, de compte qu'avec lui-même ; il faut donc, de plus, inscrire cette transaction au compte de la *personne* qui a donné ou reçu. Exemple :

J'achète de Beaudry & Cie. pour $100 de soie. C'est autant que cette maison me fournit, et que je crédite à son compte. Mais aussi c'est autant que je reçois, et je le débite au compte qui me représente dans mes livres, le compte *Marchandises.* Supposons, au contraire, que je vende ces articles : alors, je crédite le compte *Marchandises*, et je débite le compte de l'acheteur.

Dans l'un ou l'autre cas, la même transaction a donc exigé une double inscription. Ainsi s'explique l'axiome : *Pas de crédit sans débit, et réciproquement*, et le sens des mots *tenue des livres en partie double.*

6. En d'autres termes, les six comptes généraux du commerçant sont autant d'agents qui se contrôlent les uns les autres en lui faisant chacun un rapport indépendant. En ouvrant un compte à une partie de son commerce, le commerçant personnifie ce compte, et, pour ainsi dire, fait affaires avec lui. Par exemple, j'ouvre un compte de *Caisse :* pour moi *Caisse* devient aussitôt une personne ; je la tiens responsable de ce qu'elle reçoit et de ce qu'elle donne, et son compte me permet de contrôler les opérations des autres comptes, également personnifiés. Exemples :

1° Napoléon Bernier vous vend pour $50.00 de marchandises, à crédit. Il est évident que Napoléon Bernier est votre créancier pour ce montant ; mais quel sera le débiteur ? Le compte *Marchandises*, qui a reçu ce que Bernier a donné ou fourni.

Pour acquérir ces marchandises, vous avez contracté une dette et vous vous êtes appauvri de $50.00, si vous ne pouvez recourir ni à une personne ni à une chose pour trouver de quoi solder cette dette. Mais vous avez eu des marchandises qui ont été ajoutées à votre fonds de

marchandises, qui les a reçues et qui, par conséquent, les doit à votre commerce, tant que vous ne les avez pas reprises pour les vendre. C'est donc le compte *Marchandises* qui est débiteur de ce montant, lequel sera consigné dans vos livres par les inscriptions suivantes :

Marchandises ..... *Dt.* $50.00

A Napoléon Bernier ..... *Ct.* $50.00

Cette double inscription vous permet de constater en tout temps l'état de vos opérations sur les marchandises, et de vos affaires avec N. Bernier.

2° N. Bernier vous achète pour $50.00 de marchandises à crédit : comment passerez-vous cet article ? Partant du principe qu'*il faut porter chaque article au débit du compte de celui qui reçoit et au crédit du compte de la personne ou de la chose qui donne*, vous voyez de suite que c'est le compte *Marchandises* qui donne, puisque c'est lui qui fournit les marchandises vendues à N. Bernier, et que c'est ce dernier qui reçoit ; par conséquent, cette vente doit être enregistrée comme suit :

N. Bernier ..... *Dt.* $50.00

A Marchandises ..... *Ct.* $50.00

3° N. Bernier vous achète la même quantité de marchandises et la paie en son billet. C'est encore le compte *Marchandises* qui donne, mais c'est le compte *Effets à recevoir* qui reçoit ; en sorte que la transaction sera consignée comme suit :

Effets à recevoir ..... *Dt.* $50.00

A Marchandises ..... *Ct.* $50.00

4° N. Bernier vous achète la même quantité de marchandises et la paie comptant. C'est la *Caisse* qui reçoit l'argent de Bernier, et le compte *Marchandises* qui fournit les marchandises vendues : or, en vertu du prin-

cipe que l'*article doit être porté à l'avoir du compte qui donne et au débit de celui qui reçoit*, vous enregistrerez cette transaction comme suit :

Caisse	*Dr.* $50.00	
A Marchandises		*Cr.* $50.00

7. Quant aux comptes qu'on ouvre aux choses, on porte au *Dr.* tout ce que coûte l'acquisition de ces choses, et au *Cr.* tout ce qu'elles rapportent. Et puisque chaque montant doit être porté au compte qui reçoit et à celui qui donne, il arrive souvent qu'une même opération nécessite beaucoup plus que deux inscriptions. Ainsi, supposant que vous vendez à Georges Beaulieu pour $75.00 de marchandises que vous avez achetées à N. Bernier pour $50.00, et que Beaulieu vous donne son billet en paiement, avec intérêt, vous aurez les inscriptions suivantes :

	Dr.	*Cr.*
Effets à recevoir	$50.00	
A Marchandises		$50.00
Profits et Pertes	$25.00	
A Marchandises		$25.00
Marchandises	$5.00	
A Intérêt		$5.00

Ce dernier exemple montre clairement que la tenue des livres en partie double enregistre chaque transaction dans tous ses détails et qu'elle fait connaître non seulement l'état des relations d'affaires avec les autres personnes, comme la partie simple, mais aussi les valeurs qu'on possède, les profits et les pertes et même les causes de ces profits et de ces pertes.

II

LIVRES EMPLOYÉS

8. Les livres principaux employés dans la comptabilité en partie double sont les mêmes que dans la partie simple, savoir : le Brouillard, le Journal, le Grand-Livre, et le Livre-Caisse ; mais on se sert en outre de plusieurs livres auxiliaires, dont les plus usuels sont le Carnet d'Echéances, le Livre copie de lettres, le Livre des Factures, le Livre d'Envoi, le Livre de Vente, le Livre de Banque.

§ 1. Le Brouillard

9. Ce livre contient l'histoire concise mais complète de toutes les transactions, à commencer par l'inventaire de l'actif et du passif. Après avoir inscrit cet inventaire, on enregistre les différentes transactions à mesure qu'elles se présentent, avec leurs détails, la date de chacune, le nom de la personne, la description et le prix de la chose, en termes clairs, précis et aussi uniformes que possible.

10. Le Brouillard dans la tenue des livres en partie double est réglé et tenu absolument comme dans la méthode en partie simple, tel qu'on l'a vu dans la Première partie (11).

11. Dans les maisons qui font des affaires considérables, il est impossible, à cause du grand nombre d'employés qui participent aux opérations journalières, de tenir un Brouillard unique et complet ; le Brouillard n'est alors qu'un mémoire des ventes, et il est remplacé pour le reste par le Livre-Caisse, le Livre d'Envoi, etc.

§ 2. Le Journal

12. Ce livre est réglé et divisé comme dans la méthode en partie simple (17), mais la troisième colonne sert à indiquer le folio du Grand-Livre, au lieu des prix de chaque article, ces prix n'étant mis qu'au Livre des Factures. Exemple :

JOURNAL

Janvier, 1877

	Les suivants à capital :				
3	*Marchandises*	5214	36		
	Caisse	2500	00		
	Effets à recevoir	2300	00		
	Benjamin Huot	850	00		
	Capital aux suivants :	763	00		
	Levesques, Jacques & Cie			475	40
	Poulioi & Robitaille			287	60
4	*Marchandises*	541	30		
	A effets à payer			541	30
	Marchandises	634	96		
	A effets à payer			634	96
9	*J. M. Dupuy*	239	18		
	A marchandises			239	18
12	*Effets à payer*	201	43		
	A marchandises			201	43

Janvier 1877 *(Continué)*

14	Caisse.....	221	88		
	A marchandises.....			221	88
16	Chas. D. Campeau.....	602	82		
	A marchandises.....			602	82
	Caisse.....	85	54		
	A marchandises.....			85	54
19	Caisse.....	213	14		
	A Henry H. Sauviat			213	14
	Joseph M. Dupuy.....	154	46		
	A marchandises.....			154	46
20	Banque Union.....	2000	00		
	A Caisse.....			2000	00
23	H. B. Houde.....	167	50		
	A marchandises.....			167	50
24	Farine.....	2000	00		
	A Banque Union.....			1000	00
	" Effets à payer.....			1000	00

13. La différence entre le Journal de la méthode en partie double et celui de la méthode en partie simple porte sur la manière de faire les inscriptions, comme l'indique l'exemple précédent. Dans la tenue des livres en partie double toute transaction exige une double inscription, l'une au débit, l'autre au crédit. Ainsi, le 9 janvier, je vends pour $239.18 de marchandises à J. M. Dupuy : je les porte au débit de Dupuy, qui les a reçues, mais en même temps je les crédite au compte *Marchandises* qui les a fournies. De même, le 20, je débite à la Banque Union $2000 qu'elle a reçues en dépôt, et j'en crédite le compte *Caisse* qui les a données en dépôt.

14. Il est nécessaire de faire l'addition du débit et celle du crédit au bas de chaque page du Journal et de reporter de page en page le total accumulé. Cette opération permet de vérifier plus facilement les écritures, car les totaux du Journal devant correspondre à ceux du Grand-Livre, résumées sur la Feuille de Vérification (comme nous le verrons plus loin), le total de chaque côté de cette Feuille accusera le même chiffre que celui du côté correspondant du Journal, s'il n'y a pas d'erreur dans les écritures.

15. Le Journal est destiné à recevoir les articles du Brouillard, classifiés tel qu'ils doivent l'être pour être ensuite transportés en sommaire au Grand-Livre. Faire cette classification, c'est, comme on l'a vu, ce qu'on appelle *journaliser*.

16. Les inscriptions une fois faites au Journal, il faut les transporter à leurs comptes respectifs dans le Grand-Livre (comme on le verra plus loin).

§ 3. Le Grand-Livre

17. La disposition du Grand-Livre est la même dans les deux méthodes ; c'est celle indiquée dans la Première Partie (20).

18. Le Grand-Livre est le résumé de tous les autres. Tous les articles journalisés y sont transportés. Ainsi, tout ce qui est débité à un acheteur dans le Journal doit être porté au débit du compte de cet acheteur dans le Grand-Livre, ou bien pareillement, tout ce que le Journal

crédite au compte *Marchandises* doit paraître au crédit du même compte dans le Grand-Livre. Cette opération se fait comme suit :

Prenez la première inscription au Journal, trouvez au Grand-Livre, en consultant le Répertoire, le compte auquel elle doit être transportée ; voyez, par le Journal, si cette inscription doit être faite au débit ou au crédit du compte du Grand-Livre, et faites-la en conséquence, vous contentant d'écrire dans la colonne du libellé du Grand-Livre : " A Marchandises," ou " A argent," ou, si vous faites l'inscription au crédit, " Par Marchandises " ou " Par argent," suivant le cas, et ne mettez dans la colonne des montants que le montant total porté au Journal. Ecrivez dans les colonnes respectives la date et le folio du Journal, et au Journal le folio du Grand-Livre auquel l'inscription a été transportée. Au-dessus du chiffre indiquant dans le Journal le folio du Grand-Livre auquel vous avez transporté l'inscription, faites le signe √ qui indique que l'inscription a été transportée ; puis procédez à une autre inscription.

§ 4. Le Livre-Caisse

19. Ce livre, dont l'objet a été défini dans la Première partie (26), peut être tenu de différentes manières, suivant la nature des opérations et la convenance du teneur de livres. Dans une maison de commerce ordinaire, on peut faire toutes les inscriptions au Brouillard et ne transporter chaque soir que les totaux au Livre-Caisse, ou bien faire ces inscriptions directement au Livre-Caisse, qui se trouve ainsi rempli de tous les détails qui, dans l'autre cas, ne se voient qu'au Brouillard. Ce dernier mode est préférable dans les grands établissements de commerce où l'usage de plusieurs livres auxiliaires diminue considérablement les inscriptions au Brouillard, et il est nécessaire dans les banques et les maisons où l'on ne tient pas de Brouillard.

20. Quant à la forme même du Livre-Caisse, lorsque les articles sont peu nombreux, on peut adopter le modèle donné dans la Première partie (27) ; mais lorsque les transactions sont considérables, il vaut mieux, pour rendre plus facile le transport au Grand-Livre, diviser la page en deux parties distinctes, l'une pour le débit, l'autre pour le crédit. Exemple :

1877		Dr. Caisse			1877		Caisse		Cr.
Jan.	3	Capital versé en argent	2500	00	Jan.	20	Déposé à la Banque Union	2000	00
"	14	Reçu d'Adam & fils, pour marchandises vendues au comptant	221	88	"	26	Fret et camionnage sur consignation Sauviat	38	75
"	"	Reçu de J. A. Huot, pour marchandises vendues au comptant	85	54	"	"	do do sur envoi à Boutinot & frère, Halifax	205	25
"	30	Reçu d'Adam & fils, pour marchandises vendues au comptant	164	50	"	30	Déposé à la Banque Union	500	00
"	"	Reçu pour marchandises vendues au comptant	896	56			Reste en caisse	1124	48
			3868	48				3868	48

§ 5. Le Carnet d'Échéances

21. Ce livre est destiné à garder mémoire de l'échéance des effets à payer et des effets à recevoir.

22. Ce livre est indispensable au commerçant qui, ne faisant pas toutes ses affaires au comptant, opère sur b promissoires, traites, lettres de change, ou autres valeurs consentie ou acceptées par lui.

23. Quand les affaires sont considérables, on réunit tous les effets en un paquet et on les numérote, puis on reproduit ces numéros sur le Carnet d'Echéances, ce qui en rend la recherche facile.

24. L'inscription se fait comme suit : Supposons que, le 4 mai 1877, Pierre Garneau m'achète pour $200 de marchandises et me donne son billet, payable à trois mois de date, à la Banque Nationale, Québec. Comme c'est le premier effet que je reçois, je lui donne le No. 1, puis j'inscris ce chiffre dans la première colonne, le nom du souscripteur dans la seconde, celui à l'ordre de qui l'effet est payable dans la troisième, le montant dans les quatrième et ci ième, l'endroit où l'effet est payable dans la sixième, le terme dans ptième, la date dans la huitième, l'échéance dans la neuvième. Exemple :

Effets à recevoir

No	Souscrit par	A l'ordre de qui	Montant		Où payable	Terme	Date	Echéance
1	P. Garneau	Moi	200	00	B. Nationale	3 mois	4 mai 77	7 août
2	L. Hamel	"	120	50	B. Union	4 "	1 juin "	4 oct.
3	L. Filteau	"	150	00	B. de Québec	A vue	20 "	

L'inscription des effets à payer se fait de la même manière.

25. La forme du Carnet d'Echéances varie selon les goûts et suivant que l'on veut faire les inscriptions avec plus au moins de détails. Ainsi, dans le modèle qui précède, on peut ajouter des colonnes pour indiquer la date de la réception de l'effet, celle de son acceptation à la banque, le paiement ou non-paiement à son échéance, etc

§ 6. Livre de Vente

26. Ce livre est le registre sur lequel on inscrit toutes les marchandises vendues.

27. Sa forme est variable ; on peut lui donner celle du Journal.

28. La récapitulation mensuelle du Livre de Vente doit correspondre avec le total du *Cr.* du compte *Marchandises* au Grand-Livre, puisque toutes marchandises vendues sont inscrites au crédit de ce compte, et, de plus, en comparant le total des ventes avec celui de l'inventaire de fin d'année, on peut constater si des articles sont sortis du magasin autrement que par la voie ordinaire des ventes. C'est là l'objet de ce livre.

§ 7. Livre d'Envoi

29. Ce livre contient une copie de toutes les factures des marchandises vendues et expédiées.

30. Son objet est de garder, en cas de contestation, un document identique à celui que reçoit l'acheteur.

31. Cette copie des factures se fait ordinairement au moyen d'une presse.

§ 8. Livre des Factures

32. Ce livre contient toutes les factures, collées ou transcrites, des marchandises achetées et reçues.

33. Voici un modèle de facture :

J. Bte. Poirier

Libraire, 100, r. Buade, Québec

Louis Dupuy ..... *Dr.*

1877.								
Sept.	*3*	*12 doz.*	*Grammaires* - - -	$1 00	12	00		
"	"	*6* "	*Devoirs du Chrétien* -	1 75	10	50		
"	"	*6* "	*Hist. du Canada par l'abbé Gauthier* - -	1 25	7	50	$30	00

§ 9. Livre Copie de Lettres

34. Dans le livre Copie de Lettres, on garde copie de toutes les lettres envoyées. Ce livre est de la plus haute importance, puisqu'en cas de contestation il fournit des pièces probantes.

Mais il est de plus nécessaire de tenir un livre des lettres reçues. On emploie pour cela un livre en gros papier sur lequel on colle les lettres chaque soir, suivant l'ordre dans lequel elles ont été reçues. Il sert, comme le livre copie de lettres envoyées, dans les affaires contestées.

§ 10. Livre de Banque

35. Ce livre est ordinairement donné par la banque à laquelle vous faites vos dépôts d'argent. La page gauche est consacrée au *Dr.* de la banque et comprend toutes les sommes que vous déposez ; celle de droite contient le *Cr.* et indique les sommes que vous retirez, même les numéros des chèques, quand ces derniers sont numérotés.

36. Ce livre est ordinairement soldé à la fin de chaque mois par les employés de la banque et le solde doit correspondre au montant qui vous reste en banque. D'ailleurs, toutes les inscriptions du Livre de banque doivent correspondre à celles du compte de banque au Grand-Livre.

QUESTIONNAIRE.—1. Qu'est-ce que la tenue des livres en partie double ?—2. Quel est son objet ?—3. Son principe fondamental ?—4. Comment met-on ce principe en pratique ?—5. Combien fait-on d'inscriptions pour chaque opération ?—6. Comment peut-on appeler les comptes généraux ?—7. Comment ouvre-t-on les comptes aux choses ?—8. Quels sont les livres employés dans cette méthode ?—9. Que dites-vous du Brouillard ?—12. Et du Journal ?—13. Quelle est la différence entre le Journal de l'une et l'autre méthode ?—18. Que dites-vous du Grand-Livre ? —19. Et du Livre-Caisse ?—Et des autres livres auxiliaires ?

III

QU'EST-CE QUE JOURNALISER ?

37. Nous avons déjà vu qu'on porte les articles du Brouillard au Journal après les avoir classifiés et coordonnés, c'est-à-dire après avoir réuni ceux qui doivent être inscrits au crédit ou au débit de chaque compte respectivement. Pour faire cette classification, il faut partir du principe que *tout montant fourni par un compte, représentant une personne ou une chose, doit être porté au crédit de ce compte* et que *tout montant reçu par un compte, représentant une personne ou une chose, doit être porté au débit de ce compte.* Journaliser, c'est précisément faire cette distinction ou cette classification des articles du Brouillard, avant de les passer définitivement au Grand-Livre.

Cette opération est la principale dans la tenue des livres et celle qu'il faut étudier avec le plus de soin.

38. Dans le langage de la tenue des livres, on considère comme *débiteur* la personne ou la chose qui reçoit, et l'on porte au *débit* du compte de cette personne ou de cette chose tout ce qu'elle reçoit ; on considère comme *créditeur* ou *créancier* la personne ou la chose qui donne, et l'on porte au *crédit* du compte de cette personne ou de cette chose tout ce qu'elle donne.

Donc, pour *journaliser* les articles du Brouillard, c'est-à-dire pour les mettre au net et déterminer ceux qui devront être inscrits au *débit* et ceux qui devront être portés au *crédit* des différents comptes du Grand-Livre, il faut se demander à chaque article : Qui est-ce qui donne ? et qui est-ce qui reçoit ? L'examen attentif de la transaction présente de suite les réponses, puis en suivant la règle : *Tout compte qui reçoit doit à celui qui donne*, il est facile de trouver le compte qui doit être crédité et celui qui doit être débité. Exemples :

1° Vous trouvez au Brouillard l'article suivant :

Vendu à Roy & Cie., à crédit, 5 balles café Martinique à $100 le %.....$500.00

Qui est-ce qui donne ou fournit les marchandises achetées par Roy & Cie. ? Le compte Marchandises évidemment ; par conséquent, c'est ce compte qui est le *créancier* ou *créditeur*, puisqu'il donne, et je devrai porter les $500.00 à son *Cr.* Qui est-ce qui reçoit ? Roy & Cie., qui sont les *débiteurs*, puisqu'ils reçoivent, et qui doivent être *débités* des $500.00 dont j'ai crédité Marchandises. Je passerai donc cet article au Journal en écrivant sur ce livre :

Roy & Cie.....$500.00
A Marchandises.....$500.00

2° Je suppose la même transaction faite au comptant et l'article suivant au Brouillard :

Vendu à Roy & Cie., au comptant, 5 balles de café Martinique à $100 le %.....$500.00

Qui est-ce qui a donné ? Encore le compte Marchandises, évidemment. Mais qui est-ce qui a reçu ? Roy & Cie. Oui, ils ont reçu des marchandises, c'est bien vrai ; mais comme ils m'en ont compté le prix de suite, je ne puis leur faire payer encore une fois ces $500.00 ni les en débiter. Je me demanderai donc : Qui est-ce qui a reçu ce que Roy & Cie. m'ont payé pour ce que Marchandises ont donné ? C'est la Caisse, puisque ces $500.00 ont été encaissées, et partant du principe que " tout compte qui reçoit doit à celui qui donne," je passerai ainsi cet article au Journal :

Caisse.....$500.00
A Marchandises.....$500.00

3° Vous avez, je suppose, l'inscription suivante au Brouillard:

Vendu à Roy & Cie., et reçu en payement leur billet pour ce montant, 5 balles café Martinique à $100 le % $500.00

C'est encore Marchandises qui donnent. Qui est-ce qui reçoit ? Le compte d'Effets à recevoir, puisque Roy & Cie. ont payé en leur billet. Pour journaliser cette transaction, j'écrirai donc au Journal :

Effets à recevoir..... $500.00
A Marchandises..... $500.00

4° Vous trouvez l'inscription suivante au Brouillard :

Acheté de P. Garneau 10 pièces drap noir, portant ensemble 250 vgs., à $3.00 la verge, et payé comptant $750.00

Qui est-ce qui reçoit? Le compte Marchandises, puisque ce drap sera ajouté à mon fonds de marchandises, et conséquemment je débite Marchandises de ces $750.00. Qui est-ce qui donne ? P. Garneau? Non, puisque vous l'avez payé comptant, mais la Caisse qui a donné l'argent que j'ai remis à P. Garneau. L'inscription au Journal sera donc :

Marchandises..... $750.00
A Caisse..... $750.00

Si, au lieu de payer comptant, j'eusse donné mon billet en paiement, j'écrirais :

Marchandises..... $750.00
A Effets à payer..... $750.00

5° Je suppose maintenant que j'aie payé moitié comptant moitié en mon billet : Caisse donne $375.00, la moitié comptant, et Effets à payer l'autre moitié. J'écris au Journal :

Marchandises.....$750.00

Aux suivants :

Caisse.....$375.00

Effets à payer.....$375.00

6° Supposons que le Brouillard contienne cet article :

Acheté, à 5 % d'escompte, un billet de Chs. Boivin, ordre Z. Carrier, de $1000.00

et comptè en argent..... 950.00 } $1000.00

Escompte déduit..... 50.00

C'est évidemment le compte Effets à recevoir qui reçoit ce billet ; mais qui est-ce qui donne ? La Caisse, pour les $950.00 payées comptant, et Profits et Pertes pour les $50.00 d'escompte ; en sorte que je passerai cet article comme suit :

Effets à recevoir.....$1000.00

Aux suivants :

Caisse..... $950.00

Profits et Pertes..... 50.00

7° En journalisant mon Brouillard, je rencontre l'inscription suivante :

Acheté à Z. Dubeau

3 tonneaux vin de Rota, @ $400		*$1200.00*
4 do do Malaga @ 500		*2000.00*
que je lui ai payés en 3 balles de toile de Hollande portant ensemble 288 vgs.,	*$288.00*	
En 1 Billet de Rouleau.....	*1992.00*	
En mon billet.....	*420.00*	
En argent, sous l'escompte de 3 %.....	*500.00*	*$3200.00*

J'achète des marchandises, je débite ce compte pour la valeur des sept tonneaux de vin qui entrent. Je les paie en marchandises, en un billet de Rouleau que j'avais en portefeuille, en un billet que je souscris, et en argent, gagnant $15.00 d'escompte. Il faut donc que je crédite tous ces comptes qui donnent ce que je paie à Dubeau :

1° Marchandises, de la balance des trois balles de toile ;
2° Effets à recevoir, du montant du billet de Rouleau ;
3° Effets à payer, du billet que je souscris à Z. Dubeau ;
4° Caisse, des $985 que je compte à Dubeau ;
5° Profits & Pertes, des $15.00 d'escompte que je gagne sur les $500 que je paie comptant. Je fais donc l'inscription suivante au Journal :

Marchandises..... $3200.00

Aux suivants :

Marchandises.....	*$288.00*
Effets à recevoir.....	*1992.00*
Effets à payer.....	*420.00*
Caisse, pour autant comptè.....	*485.00*
Profits et Pertes, pour escompte.....	*15.00*

39. Les règles suivantes donnent toutes les indications voulues pour journaliser correctement et facilement :

I. En commençant votre Journal, portez au *Dr.* des personnes ce qu'elles vous doivent, et au *Dr.* du compte ouvert aux choses reçues la valeur de ces choses ; puis, inscrivez au *Cr.* du compte Capital votre actif, argent, marchandise, valeur quelconque que vous possédez ou qui vous est due. Si vous avez des dettes passives, portez-les en total au *Dr.* du compte Capital, et en détail au *Cr.* du compte de chacun de vos créanciers. Exemple :

Janvier 1877.		Dr.		Cr.	
2	Les suivants à Capital :				
	Chs. Gateau, hypothèque	200	00		
	L. Giroux, billet	300	00		
	Marchandises	500	00	1000	00
	Capital aux suivants :				
	Effets à payer			150	00
	Marchandises			200	00
	Jos. Gagnon	450	00	100	00

II. Portez au *Dr.* du compte Caisse l'argent reçu, et au *Cr.* l'argent payé. Exemple :

	Caisse aux suivants :	600	00		
	Effets à recevoir			200	00
	Marchandises			300	00
	Joseph Hudon			100	00
	Les suivants à Caisse :			900	00
	Marchandises	550	00		
	Effets à payer	250	00		
	Banque de Québec	100	00		

III. Portez au *Dr.* du compte Marchandises le prix d'achat et au *Cr.* le prix des ventes effectuées. Exemple :

	Marchandises aux suivants :	700	00		
	Caisse			325	00
	Effets à payer			225	00
	Beaudry & Cie			150	00
	Les suivants à marchandises :			400	00
	Pierre Gendreau	75	00		
	Caisse	125	00		
	Effets à recevoir	200	00		

IV. Portez au *Dr.* du compte Effets à recevoir le montant de chaque effet reçu, et au *Cr.* le même montant, lorsque l'effet sera payé par celui qui vous l'a consenti. Exemple :

	Effets à recevoir aux suivants :	400	00		
	Arthur Dion.....			250	00
	Marchandises.....			150	00
	Les suivants	400	00		
	à Effets à recevoir.....			400	00

V. Portez au *Cr.* du compte Effets à payer le montant de chaque effet que vous consentez ou acceptez, et au *Dr.* le même montant, lorsque vous payez cet effet.

Si vous acceptez une traite ou une lettre de change, portez-en le montant au *Dr.* de celui qui a fait traite sur vous, et au *Cr.* du compte Effets à payer.

Si vous faites traite sur quelqu'un, portez-en le montant au *Cr.* de celui sur qui vous tirez, et au *Dr.* de celui qui reçoit le produit de la traite.

Exemple :

3 Janv.				
Les suivants à Effets à payer :			800	00
Marchandises.....	500	00		
Beaudry & Cie., leur traite à 36 jours.....	300	00		
3 Fév.				
Effets à payer aux suivants :	800	00		
Caisse, acquittement de la traite de Beaudry & Cie.			300	00
Effets à payer, renouvellement de mon billet du 3 janvier.....			500	00
E. Hudon, (sa traite que j'ai acceptée).....	350	00		
à Effets à payer.....			350	00

VI. Portez au *Dr.* du compte Profits et Pertes les pertes que vous subissez, et au *Cr.* les profits que vous réalisez. Exemple :

	Profits et Pertes aux suivants:	1050	00		
	J. A. Dubois			750	00
	L. N. Servais			300	00
	Les suivants à Profits et Pertes:			2100	00
	Marchandises	950	00		
	Immeubles	775	00		
	Consignation à Montréal	375	00		

VII. Portez au *Dr.* du compte Dépenses ou Frais d'administration les dépenses qui se rattachent à la conduite de vos affaires. Exemple :

	Frais d'administration aux suivants:	1000	00		
	Salaires			500	00
	Loyer			300	00
	Assurance			150	00
	Cotisations			50	00

VIII. Portez au *Dr.* du compte Dépenses personnelles ce que vous dépensez pour vous personnellement. Exemple :

	Dépenses Personnelles aux suivants :	1200	00		
	Caisse			750	00
	Marchandises			450	00

IX. Portez au *Dr.* du compte Intérêt ce que vous payez en intérêts, et au *Cr.* ce que vous recevez pour intérêts. Exemple :

	Intérêt	375	50		
	à Caisse			375	50
	Effets à recevoir	800	00		
	à Intérêt			800	00

X. Portez au *Cr.* du compte Commission les profits réalisés sur les ventes que vous faites à commission. Exemple :

	Les suivants à Commission			501	00
	Consignation Batsalon	3	75		
	" Hudon	125	25		

40. Les règles qui précèdent découlent des axiomes suivants :

I. Tout compte qui reçoit doit à celui qui fournit ; par conséquent, toute inscription au *Dr.* d'un compte doit être portée au *Cr.* d'un autre compte.

II. Toute chose reçue est débitée, toute chose fournie est créditée.

QUESTIONNAIRE.—37. Qu'est-ce que journaliser ?—38. Expliquez cette opération.—39. Quelles sont les règles pour journaliser correctement ?—40. De quels axiomes découlent ces règles ?

IV

DES COMPTES

De leur subdivision et de leur solde

41. Dans la tenue des livres en partie double, il y a deux espèces de comptes : 1° ceux que l'on ouvre aux personnes avec lesquelles on fait affaires et que l'on appelle *comptes personnels ;* 2° ceux que l'on ouvre aux choses personnifiées pour représenter le commerçant dans ses propres livres, et que l'on appelle *comptes généraux* (12).

42. Une fois passés au Grand-Livre, ces comptes sont autant de tableaux qui présentent la situation du commerçant à l'égard de ceux avec qui il fait affaire et à l'égard de lui-même.

I. Comptes Personnels

43. Ces comptes sont ouverts sur le Grand-Livre aux associés, aux commis-voyageurs, aux fournisseurs, aux acheteurs, à toute personne avec qui l'on fait affaire.

44. On ouvre ces comptes en la manière ordinaire, par *Dr.* et *Cr.*, sous le nom propre de chaque personne.

45. Pour tenir ces comptes, il suffit de se demander qui reçoit et qui fournit, et de se rappeler que toute chose reçue est débitée et que toute chose fournie est créditée.

II. Comptes Généraux

46. Les comptes généraux, qui sont au nombre de six, comme on l'a vu (12), ont pour objet de constater non seulement la situation générale du commerçant, mais sa situation dans chaque détail de son commerce, le résultat de chacune de ses opérations ; ils servent aussi à établir un contrôle parfait des écritures les unes par les autres et, en

permettant de faire la balance générale, de constater le résultat net de toutes les opérations.

1° *Compte de Marchandises*

47. Ce compte représente le commerçant sous le rapport de l'entrée et de la sortie des marchandises. On inscrit au *Dr.* les marchandises entrées, c'est-à-dire reçues par ce compte, et au *Cr.* celles vendues, c'est-à-dire fournies par ce compte.

48. L'objet de ce compte est de constater la perte ou le gain sur les marchandises achetées et vendues. Quand elles sont toutes vendues, la différence entre le *Dr.* et le *Cr.* représente la perte ou le bénéfice. S'il en reste en magasin au moment où le compte est soldé, on les porte au *Cr.*

2° *Compte de Caisse*

49. Indépendamment du Livre-Caisse, il y a un compte de Caisse que l'on tient au Grand-Livre et auquel on inscrit, en sommaire, les recettes et les déboursés. On porte au *Dr.* l'argent reçu et au *Cr.* l'argent donné : la différence doit correspondre à la somme restant en caisse.

50. Ce compte représente le commerçant sous le rapport de l'entrée et de la sortie de l'argent.

3° *Compte d'Effets à recevoir*

51. Par " effets à recevoir " on entend les mandats, les traites, les billets souscrits à notre ordre.

52. Ce compte représente le commerçant sous le rapport de l'entrée et de la sortie des effets à recevoir.

53. Son objet est de constater le montant des engagements écrits dont le commerçant est porteur.

54. On porte au *Dr.* de ce compte les effets reçus et au *Cr.* toute somme payée à l'acquit de ces effets. La différence entre le *Dr.* et le *Cr.* représente la valeur du papier dont vous êtes porteur.

4° *Compte d'Effets à payer*

55. Ce compte est l'inverse du précédent. Il représente le commerçant sous le rapport de l'entrée et de la sortie des effets qu'il a souscrits.

56. On porte au *Cr.* le montant de l'effet souscrit et au *Dr.* la somme payée à l'acquit de cet effet.

5° *Compte de Profits et Pertes*

57. Ce compte représente le commerçant sous le rapport des bénéfices et des pertes. On inscrit les pertes au *Dr.* et les profits au *Cr.*

58. La différence entre le *Dr.* et le *Cr.* de ce compte constate l'accroissement ou l'amoindrissement de l'acti du commerçant.

6° *Compte de Capital*

59. Ce compte représente le commerçant sous le rapport de son avoir réel, c'est-à-dire du surplus de son actif sur son passif.

60. On porte au *Dr.* de ce compte ce que le commerçant doit sur son stock et les pertes qu'il subit, et au *Cr.* tout ce qu'il met dans son commerce et les profits qu'il réalise. La différence entre le *Dr.* et le *Cr.* représente son capital net. Si la différence est du côté du *Dr.*, le commerçant se trouve à découvert d'autant.

III. Subdivisions des Comptes Généraux

61. Lorsque le commerçant veut avoir des détails plus complets sur ses opérations, il subdivise les comptes généraux en divers autres, dont les principaux sont les suivants :

62. Le compte *Marchandises*, dans les grandes maisons, se subdivise en plusieurs autres ouverts spécialement, par exemple, aux *Soiries*, à la *Ferronnerie*, ou aux *Marchandises en consignation*, selon l'importance de l'article dans les affaires de la maison.

Le compte de *Consignation* est la subdivision la plus usuelle du compte *Marchandises ;* il est ouvert de la même manière, par *Dr.* et *Cr.*, au Grand-Livre, lorsque l'on vend des marchandises pour un autre ou que l'on en fait vendre par un tiers. On en porte la valeur et les frais encourus au *Dr.* de *Consignation* qui les reçoit et au *Cr.* du compte *Marchandises* qui les fournit, et l'on inscrit au *Cr.* de *Consignation* le produit net de leur vente. Exemple :

Dr. Consignation Bourinot Frères Cr.

1877												
Mai	5	A marchandises	90	250	00	Oct.	18	Par argent.....	211	675	00
Juin	15	" "	150	325	00						
		Solde créditeur		100	00						
				675	00					675	00

Joseph Desjardins

63. Le compte de *Profits et Pertes* a trois subdivisions principales : le compte d'*Intérêts*, celui de *Frais d'administration* et celui de *Dépenses personnelles.*

1° Le compte d'*Intérêts* constate le profit ou la perte provenant des intérêts perçus ou payés. On porte au *Dr.* l'intérêt reçu, et au *Cr.* l'intérêt payé, et l'on établit la différence.

2° Le compte de *Frais d'administration* constate ce que coûtent au commerçant ses employés, le loyer, les assurances, et autres dépenses se rattachant à son exploitation. Tous ces frais sont portés au *Dr.*, et l'on inscrit au *Cr.* celles de ces dépenses qui feraient retour à la caisse, c'est-à-dire qui sont remboursées par l'acheteur ou qui rapportent un profit quelconque.

3° Le compte de *Dépenses personnelles* constate les sommes prélevées par le commerçant pour ses besoins personnels et ceux de sa famille.

64. Le compte de *Capital* peut avoir plusieurs subdivisions : la principale est le compte d'*Immeubles.* On porte au *Dr.* le coût des immeubles, prix d'achat, frais d'entretien et de réparations, cotisations, etc., et au *Cr.* tout ce que rapportent ces immeubles.

IV. Solde général des comptes ou Bilan

65. Une fois par année, on fait la *balance générale* des comptes ouverts au Grand-Livre.

66. Cette opération a pour objet d'arrêter tous les comptes, afin de faire connaître au commerçant, d'une manière précise, le résultat de chaque compte en particulier et de tous en général.

67. Pour en arriver là, il faut faire deux choses : d'abord, l'inventaire ; ensuite, la balance proprement dite de tous les comptes, personnels et généraux.

1° *De l'Inventaire*

68. L'inventaire est un état de situation qui résume au *Dr.* nos dettes passives et au *Cr.* nos valeurs actives.

69. L'objet de cette opération est de porter au *Cr.* et au *Dr.* de chacun des comptes généraux ou personnels ce qui constitue l'actif ou le passif du commerçant. Pour cela il est évident qu'il faut prendre connaissance : 1° des marchandises en magasin, de l'argent en caisse, des effets à recevoir, des créances, des immeubles, etc., car c'est ce qui constitue l'actif ; 2° des effets à payer, des sommes dues, etc., car c'est là le passif.

L'inventaire n'est donc qu'une liste à deux colonnes, dont la première contient ce que nous devons, et la seconde ce qui nous est dû et ce que nous possédons.

2° *Solde Général*

70 Après avoir constaté, au moyen de l'inventaire, son actif et son passif, le commerçant se trouve en position de procéder à la balance générale des divers comptes.

71. Solder un compte, c'est établir l'égalité entre la somme du *Dr.* et celle du *Cr.*

72. Nous avons vu dans la Première partie (37) que tous les comptes se balancent par solde créditeur ou par solde débiteur, lorsqu'il y a différence entre la somme du *Dr.* et celle du *Cr.* Dans la méthode en partie double, les comptes personnels se soldent de la même manière, le plus souvent ; mais les comptes généraux se soldent presque toujours les uns par les autres, c'est-à-dire que le montant requis pour solder l'un de ces comptes est crédité ou débité, selon le cas, à un autre compte correspondant.

73. Les comptes personnels se balancent par solde débiteur ou par solde créditeur, en règle générale, mais par Profits et Pertes, si le débiteur est insolvable, c'est-à-dire que, dans ce cas, on débite le compte de Profits et Pertes du montant requis pour égaliser le *Dr.* et le *Cr.* du compte de l'insolvable.

74. Les comptes généraux et leurs subdivisions se balancent soit par solde créditeur ou débiteur, soit par Profits et Pertes, soit par Capital.

1° Le compte de *Marchandises* se solde par Profits et Pertes. D'abord, on ajoute au *Cr.* de ce compte la valeur des marchandises qui, d'après l'inventaire, restent en magasin, puis on crédite Profits et Pertes des profits ou on le débite des pertes que le compte Marchandises accuse.

2° Le compte de *Caisse*, lorsqu'il ne se balance pas de lui-même, doit être soldé invariablement par solde débiteur, car la caisse ne peut jamais payer plus qu'elle ne reçoit.

3° Le compte d'*Effets à recevoir* se balance par solde créditeur pour les effets qui sont bons, et par Profits et Pertes pour ceux dont les souscripteurs sont insolvables.

4° Le compte d'*Effets à payer* se balance invariablement par solde débiteur, car ces effets étant une dette passive ne peuvent jamais figurer au crédit.

5° Le compte de *Profits et Pertes* se solde par Capital, en portant les profits au *Cr.* ou les pertes au *Dr.* du compte de Capital.

6° Le compte de *Capital* se balance par solde créditeur, s'il y a profits, et par solde débiteur, s'il y a pertes.

75. Tous les comptes étant ainsi soldés, on en écrit le solde au *Dr.* ou au *Cr.*, selon le cas, sur une feuille volante, et la différence entre le total de l'une et l'autre colonne constate les profits ou les pertes de l'année.

Ce résumé de tous les comptes soldés est ce qu'on appelle le *Bilan* Exemple :

Dr. Bilan, 1er Janvier 1878 Cr.

Comptes courants:			Marchandises en magasin	5345	25
Hudon & Cie	1200	00	Immeubles	2500	00
Chinic & Beaudet	825	50	Mise de fonds	3000	00
P. Garneau	544	50	Argent en caisse	100	00
			Déposé en banque	700	00
Effets à payer:			Effets à recevoir	1620	00
Hamel frères	630	00	Comptes dus	1560	00
Cassidy & Cie	724	50			
P. Garneau	205	55	Total actif	13825	25
Total passif	4130	25	Moins passif	4130	25
			Actif net	9695	00
			Moins immeubles et mise de fonds	5500	00
			Bénéfice net	4195	00

3° *Balance mensuelle ou Feuille de vérification.*

76. Dans les maisons bien conduites, on ne se contente pas d'une balance annuelle des comptes ; on fait de plus, chaque mois, une Feuille de vérification dont l'objet est de constater si toutes les inscriptions du Journal ont été correctement transportées au Grand-Livre.

77. La feuille de vérification se fait comme suit :

1° On fait l'addition du Journal pour tout le mois, en commençant par la première page ; 2° On additionne séparément les comptes du Grand-Livre, mettant d'un côté le total du *Dr.* et de l'autre celui du *Cr.*

Ces deux dernières additions et celle du Journal devront présenter trois totaux semblables, sinon il y a erreur dans les écritures.

78. Pour trouver cette erreur il faut faire le pointage des inscriptions, c'est-à-dire les revoir une par une en les marquant de ce signe √.

V

RÉOUVERTURE DES COMPTES

79. Lorsque le bilan de fin d'année est terminé, le commerçant, s'il continue ses affaires, doit rouvrir tous les comptes qui ne se soldaient pas d'eux-mêmes. Car la balance générale des comptes est une opération purement fictive, faite dans le seul but de constater une situation commerciale, et elle n'empêche pas que chaque compte ne soit réellement débiteur ou créancier du montant de son solde. Il faut donc rouvrir les comptes afin de créditer les créanciers et de débiter les débiteurs, en la manière ordinaire.

80. On rouvre un compte en portant, dans le compte nouveau, le montant du solde au côté opposé à celui où il se trouve dans le compte soldé. Exemples :

1° Je suppose que j'aie soldé le compte de Caisse par un solde créditeur de $500. En rouvrant ce compte, je transporte ce solde du *Cr.* au *Dr.*, et j'inscris :

Caisse.....$500.00

A Balance.....$500.00

2° On fait de même pour le compte Marchandises. Supposant que pour solder ce compte j'aie porté au *Cr.* $1000 de marchandises restant en magasin, suivant l'inventaire, je le rouvre en inscrivant la même somme au *Dr.* comme suit :

Marchandises.....$1000.00

A Balance.....$1000.00

On opère de même pour tous les autres comptes, personnels ou généraux.

81. On explique la nécessité de cette transposition comme suit :— Solder un compte, c'est égaliser les totaux du *Cr.* et du *Dr.* en ajoutant au plus petit total l'excédant du plus gros. Mais en faisant cela, vous passez cet excédant dans une colonne qui n'est pas réellement la sienne ; car, par exemple, si Michel Gauvin me doit $20.45, je balancerai son compte en portant ce chiffre de la colonne du *Dr.* dans celle du *Cr.* Gauvin ne cessera pas pour cela de me devoir $20.45. En rouvrant son compte je devrai donc rapporter cette somme à la colonne du *Dr.*, d'où je l'ai prise pour opérer la balance.

82. Le même raisonnement et la même règle s'appliquent à tous les comptes, sans exception.

QUESTIONNAIRE.—41. Combien y a-t-il d'espèces de comptes dans la méthode en partie double ?—42. Que présentent ces comptes ?—43. A qui ouvre-t-on les comptes personnels ?—44. Comment ?—45. Quelle règle suit-on pour les tenir ?—46. Quel est l'objet des comptes généraux ?—47 et suiv. : Sous quel rapport le compte de Marchandises représente-t-il le commerçant, quel est son objet, et comment le tient-on ? Et les cinq autres comptes généraux ?—61. Quelles sont les principales subdivisions des comptes généraux ?—65. Qu'est-ce que la Balance générale, quel est son objet, comment la fait-on ? 68. Qu'est-ce que l'Inventaire et quel est son objet ? 70. Comment solde-t-on les divers comptes ?—76. Qu'est-ce que la Feuille de vérification et quel est son objet ?—79. Comment rouvre-t-on un compte, pourquoi, et suivant quelle règle ?

Exercices

1er janvier 1877. Je commence mes opérations avec $6000 que je verse en caisse. Acheté de E. R. Fecteau, comptant, 100 barils de farine à $8.00. Le 3, vendu à V. E. Chamard, à crédit, 20 brls. de farine, à $8.50. Le 4, acheté de C. Séguin, 20 pièces de calicot, à $3.00; 10 do de soie à $9.00, que j'ai payées en mon billet à 30 jours. Le 5, vendu comptant à E. Picard, 30 brls. de farine, à $8.25. Le 7, acheté comptant de Pierre Samson, 200 brls. de farine, à $9.00. Le 10, vendu à H. Prieur, contre son billet à 3 mois, 100 brls. de farine, à $9.50. Le 12, vendu au comptant à Hercule Clairon, 10 pièces de calicot, à $3.75. Le 15, compté $15 au menuisier pour réparation du magasin. Le 16, acheté à crédit de Joseph Villeneuve, 50 pièces de calicot, à $5 00. Le 17, vendu à crédit à Rémi Salois, 25 pièces de calicot, à $5.35. Le 20, vendu comptant à Venceslas Houde, 50 brls. de farine à $9.50. Le 21, reçu le paiement du compte de V. E. Chamard. Le 22, payé à-compte à Joseph Villeneuve $100. Le 25, payé le salaire du commis $50.00. Le 27, vendu à crédit à B. Larochelle, 50 brls. de farine, à $10.00. Le 29, reçu % de B. Larochelle, $250.00. Le 31, payé le loyer du magasin, $100.

1er février, vendu à crédit à J. D. Hudon, 50 brls. de farine, à $11.00. Acheté comptant de Jean Gaudry, 200 sacs de café, contenant 13000 lbs., à 9 c. la livre. Le 2, accepté la traite faite sur moi par Joseph Villeneuve, à 10 jours de vue, en faveur de Chas. Beaufort, en paiement de mon compte. Le 3, acheté de David Collin, 500 brls. de farine, à $8.00, que je lui ai payés en $1500 en argent, en mon ordre sur Rémi Salois pour $133.75 et en mon billet à 4 mois pour la balance. Le 4, payé pour frais généraux, $15.00. Vendu à J. A. Langlais, au comptant, 200 brls. de farine, à $8.25. Le 5, reçu en argent de H. Prieur, en paiement de son billet, $950. Le 6, payé mon billet en date du 4 janvier, à C. Séguin, $150.00. Le 7, reçu de B. Larochelle, le montant de son compte. Payé le loyer du magasin, $150.00. Le 8, vendu à Sifroy Jourdain, sur son billet, 300 brls. de farine, à $8.50. Le 10, vendu à Jacques Belleau, à crédit, 10 pièces de calicot, à $3.75. Le 16, payé la traite de Joseph Villeneuve, que j'ai acceptée le 2 de ce mois. Le 20, vendu à Hercule Viau, 10 pièces de soie, à $10.00, qu'il m'a payées en sa traite à 10 jours sur Jean Beaulieu. Le 22, acheté à crédit de Jules Richard, 720 gal. de vin, à $3.50. Le 25, vendu comptant sur traite que m'a donnée J. D. Hudon en paiement de son compte. Le 28, escompté à 7%, mon billet en date du 3, à 4 mois, consenti à David Collin, pour $2324 84.

1er mars, vendu comptant à L. S. Blais, 25 pièces de calicot, à $5.75. Le 3, reçu en consignation de Demers & Dion, 200 brls de farine, à $8.00 et 10000 lbs.

de jambon, à 11 cts. Payé pour fret sur cette consignation $100. Le 4, envoyé en consignation à Claude Vincelette, 200 sacs de café contenant 8000 lbs., à 9 cts., 720 gal. de vin, à $3.50 et payé $50 pour assurance sur cet envoi. Le 5, vendu à même la consignation Demers & Dion 200 brls. de farine, à $9.00, à V. Hubert, qui me les a payés en son billet à 60 jours. Reçu $100, montant de la traite de Jean Beaulieu, en date du 20 février. Le 7, acheté de Sifroy Jourdain, 102 boîtes de sucre de 500 lbs. chacune, à 5 cts. et expédiées en consignation à G. Dubuc qui me les a payées en son billet du 8 février pour $2550. Le 9, vendu à même la consignation Demers & Dion 10000 lbs. de jambon, à 11 cts., à 10 jours de crédit. Le 12, clos le compte de la consignation Demers & Dion et leur en rends compte. Les frais de magasin et d'annonces s'élèvent à $25 et ma commission, 2½% sur $2900, à $72.50. Il revient net à Demers & Dion $2702.50, payables le 23 avril. Le 14, reçu de L. S. Pineau, en consignation, 2000 minots de maïs, à 80 cts., 1000 minots de blé, à $1.75, et je paie $150 pour le fret sur cet envoi. Le 15, vendu à Etienne Duval, comptant, à même la consignation Pineau, 1000 minots de blé à $1.90, et à Horace Grosleau, au comptant (à même cette consignation) 2000 minots de maïs, à 90 cts. Le 16, clos le compte de la consignation Pineau. Les frais de magasin s'élèvent à $15.00 et ma commission, 2½% sur $3700, à $92.50. Je paie à L. Pineau ce qui lui revient net. Le 20, C. Vincelette me donne avis qu'il a vendu le café et le vin que je lui ai envoyés en consignation le 4, et m'envoie le produit net de cette vente, qui n'est que de $2500. Le 21, Jacques Belleau me paie la balance de son compte, $37.50. Le 22, payé la traite faite sur moi par Jules Béchard, $2520. Le 25, avis de Dubuc qu'il a vendu la consignation que je lui ai expédiée le 7, et qu'il me revient net $2700, qu'il me paie en son billet à 10 jours à compter du 17 mars. Reçu le montant du compte de Jean Chabot. Le 26, clos mon compte avec Joseph Carrier, et lui paie le montant $2702.50, qui n'est payable que le 23 avril: l'escompte en ma faveur s'élève à $14.70. Je lui donne en paiement le billet de V. Hubert pour $1800, payable le 7 mai, moins l'escompte pour 42 jours, et je complète le paiement par $902.50 en argent. Le 30, payé au commis et pour loyer $175. Reçu le montant du billet de Dubuc en date du 17,

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-ANGLAIS

DES PRINCIPAUX TERMES DE LA TENUE DES LIVRES

A-compte.....*On account.*
Actif.....*Assets.*
Balance.....*Balance.*
" de vérification....*Trial balance.*
Bilan.....*Balance sheet.*
Billet.....*Note.*
Brouillard.....*Day Book.*
Caisse.....*Cash.*
Carnet d'Echéances.....*Bill Book.*
Collationner.....*To check.*
Courtage.....*Brokerage.*
Crédit.....*Credit.*
Créditer.....*To credit*
Créditeur.....*Creditor.*
Débit.....*Debit.*
Débiter.....*To charge.*
Débiteur.....*Debtor.*
Dépense.....*Expense.*
Dette.....*Debt*
" active.....*Assets.*
" passive.....*Liabilities.*
Ecritures.....*Entries.*
Effet.....*Bill.*
" à recevoir.....*Bills receivable.*
" à payer.....*Bills payable.*
Escompte.....*Discount.*
Escompter.....*To discount.*
Facture.....*Invoice.*
" Livre des.....*Invoice Book.*
Grand-Livre.....*Ledger.*
Inscription.....*Entry.*
Inscrire.....*To enter.*
Inventaire.....*Inventory.*
Journal.....*Journal.*
Journaliser.....*To journalise.*
Libellé.....*Details.*
Livre-Caisse.....*Cash Book.*
" des Factures.....*Invoice Book.*
" d'Envoi.....*Sales Book.*
" de Vente.....*Sales Book.*
" des Marchandises...*Stock Book.*
" copie de lettres.....*Letter Book.*
Mandat.....*Order*
Passer (un article).....*To enter.*
Passif.....*Liabilities.*
Pièce justificative.....*Voucher.*
Pointage.....*Checking.*
Pointer.....*To check.*
Recette.....*Receipts.*
Répertoire.....*Index.*
Solde.....*Balance.*
" débiteur.....*To Balance.*
" créditeur.....*By Balance.*
Traite.....*Draft.*
Transport (d'un livre à un autre).....*Posting.*
Transporter.....*To post.*
Vérification, feuille de..*Trial Balance.*

N
P
I
J
C
I

TABLE DES MATIERES

Notions préliminaires 3
Première Partie. Tenue des Livres en partie simple 7
Brouillard 7
Journal 9
Grand-Livre 11

Livres Auxiliaires :

Livre-Caisse 13
Livre des Factures 15
Répertoire 15

Solde des Comptes 16
Exercices 19

Comptabilités Spéciales :

Comptabilité agricole 24
Exercices 29
Comptabilité des Artisans 32
Exercices 34

Seconde Partie. Tenue des Livres en partie double.
Notions générales 37
Livres employés :

Brouillard 42
Journal 42
Grand-Livre 45
Livre-Caisse 46
Carnet d'Echéances 48

Livre de Vente 49
" *d'Envoi* 49
" *des Factures* 49
" *Copie de lettres* 50
" *de Banque* 50
Qu'est-ce que journaliser ? 52
Des Comptes, *de leur subdivision et de leur solde :*
Comptes personnels 64
Comptes généraux :
Compte Marchandises 65
" *Caisse* 65
" *d'Effets à recevoir* 65
" " *à payer* 65
" *Profits et Pertes* 66
" *Capital* 66
Subdivisions des comptes généraux 66
Solde générale ou Bilan : 68
De l'Inventaire 68
Solde générale 69
Feuille de vérification 72
Réouverture des comptes 73
Exercices 74
Dictionnaire français-anglais 77

... 49
... 49
... 49
... 50
... 50
... 52

... 64

... 65
... 65
... 65
... 65
... 66
... 66
... 66
... 68
... 68
... 69
... 72
... 73
... 74
... 77